



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS

# RAPPORT ANNUEL 2017

## sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets







Le présent rapport est établi conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 dite « loi Barnier » et au décret d'application n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera présenté en Commission Déchets avant le Conseil Communautaire du 11/06/2018 et ensuite transmis au Préfet pour information, puis tenu à la disposition du public dans chaque commune et sur le site internet de la CASA.



# SOMMAIRE

## PARTIE 1 : SYNTHÈSE

La CASA en bref	7
Les faits marquants de l'année 2017	7
Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchet 2015-2020	8
Indicateurs techniques	9
Indicateurs financiers	13

## PARTIE 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Territoire	15
La Direction EnviNet	16
Certification ISO 9001	17
Cartographie des processus	18
Organigramme	19
Moyens humains	20
Emploi et conditions de travail	21
Moyens matériels	23

## PARTIE 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Animations et formations	25
Médiation – Contrôle Qualité régie	27
Prévention et éco-responsabilité	28



# SOMMAIRE

## PARTIE 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

Les services	30
Organisation générale de la collecte	31
Collecte des déchets de routine	34
Collecte en biflux	36
Collecte des huiles	37
Collecte des textiles linges et chaussures	37
Collecte du verre	38
ZOOM sur le Plan d'Amélioration de la Collecte	39
Le réseau des déchetteries	40
ZOOM le réseau des déchetteries	42
Encombrants et dépôts sauvages	43
ZOOM lutte contre les dépôts sauvages à Biot	44
La plateforme de compostage	45
ZOOM sur les nouveaux secteurs de collecte en porte à porte	46
Valorisation des déchets	47

## PARTIE 5 : INDICATEURS FINANCIERS

Indicateurs financiers	48
Compte administratif – fonctionnement	49

## PARTIE 6 : PERSPECTIVES

Perspectives 2018	53
Glossaire	54

# Partie 1 : **SYNTHÈSE**





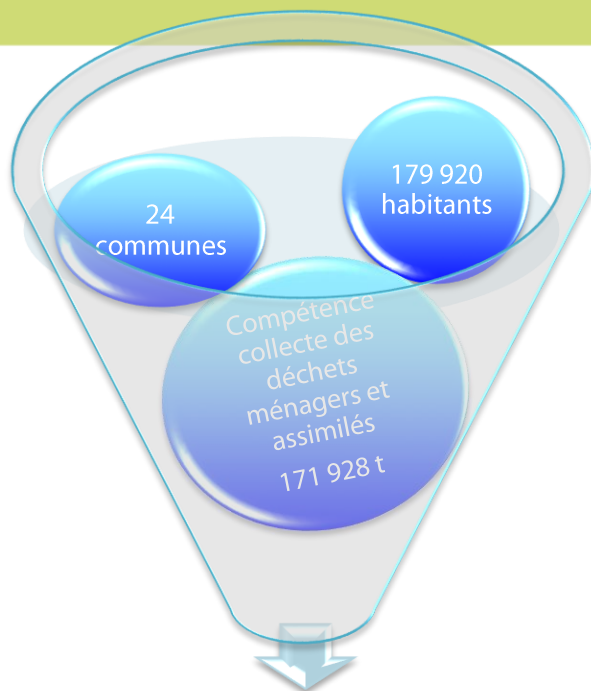
# Partie 1 : SYNTHÈSE

## La CASA en bref

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les agents et les moyens de la CASA et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestations de services.

Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont essentiellement assurées par des prestataires privés.

Pour exercer sa compétence, la CASA dispose d'un réseau de 6 déchetteries qui permettent aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles : encombrants, DEEE, végétaux, bois, gravats, mobilier ...



**CASA**

## Les faits marquants de l'année 2017





# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Les objectifs nationaux fixés par le Plan Déchet 2015-2020

Evolution	Constats internes 2017	Analyse
<p><b>Objectif : Diminution de 7%</b> des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) produits par habitant d'ici 2020 (par rapport à 2010)</p> <p>— Kg/hab. — Objectif — Tendence</p>	<p>956 kg/habitant de DMA</p>	<p><b>Augmentation de 3,5% des DMA par habitant depuis 2010</b> : principalement expliquée par une forte augmentation des apports en déchetterie et notamment des déchets végétaux.</p>
<p><b>Objectif : Plafond maximum de 260 Kg</b> d'OMR par habitant en 2020 (<b>240 Kg maximum</b> en 2040)</p> <p>— Kg/hab. — Plafond max.</p>	<p><b>461 kg d'OMR par habitant</b></p>	<p><b>Diminution de 9,7% depuis 2010</b> : expliquée par l'amélioration et l'extension des consignes de tri, l'extension du P-A-P, la mise en place de collectes spéciales comme celle des Textiles-Linges-Chaussures (TLC). Ce plafond relativement élevé s'explique notamment par la fréquentation de nombreux touristes sur le territoire.</p>
<p><b>Objectif : Stockage limité à 26%</b> en 2020 (18% en 2025)</p> <p>■ Taux d'enfouissement — Seuil max</p>	<p><b>2% des déchets sont amenés sur un site d'enfouissement</b></p>	<p>Objectif atteint depuis 2010 avec une forte diminution en 2017 liée à la <b>valorisation des gravats propres</b>.</p>
<p><b>Objectif : Incinération sans valorisation énergétique divisée par 2</b> sur 2010-2025 (diminution de 25% en 2020)</p>	<p><b>0% d'incinération sans valorisation énergétique</b></p>	<p>Ce taux est le même depuis 2010</p>

Les évolutions graphiques débutent en 2010 (l'année de référence du Plan Déchet)

La Direction devra axer son travail sur la diminution globale des DMA notamment par la mise en place du projet « Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage », ce qui lui permettra d'être exemplaire vis-à-vis des objectifs du Plan Déchet 2015-2020.





# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Indicateurs techniques

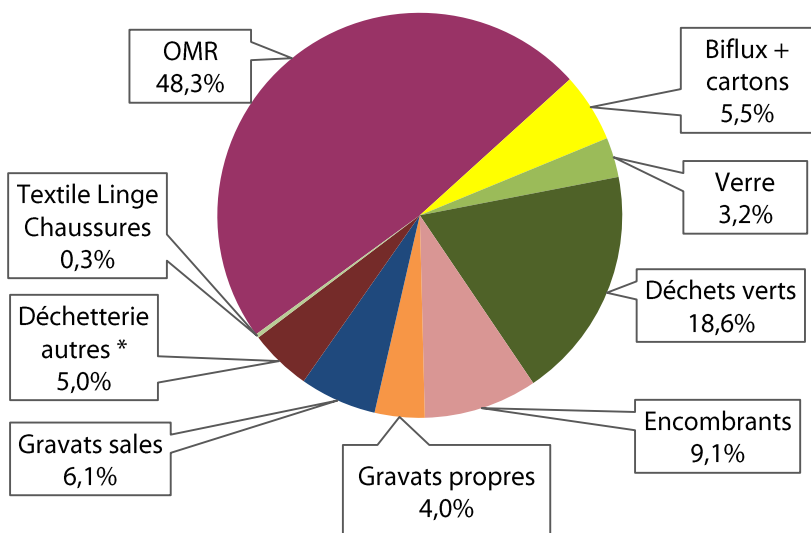
### Description de la constitution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA

Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) 171 928 t - 956 kg/hab./an											
Déchets Occasionnels 67 622 t 376 kg/hab./an						Déchets de routine : Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) 104 306 t 580 kg/hab./an					
Apports en déchetterie 67 090 t 373 kg/hab./an						Déchets collectés sélectivement 14 916 t 83 kg/hab./an					
CS recyclable 8 534 t 47 kg/hab./an						Compostage		Textiles Linges Chaussures 532 t 3 kg/hab./an			
Gravats propres 6856 t 38 kg/hab./an		Gravats sales 10 550 t 59 kg/hab./an		DEA (E co mobilier) 798 t 4 kg/hab./an		CS bois 5 622 t 34 kg/hab./an		CS ferraille 1 281 t 7 kg/hab./an		CS DEEE 530 t 3 kg/hab./an	
						DDM 303 t 4 kg/hab./an		Déchets verts (hors PàP) 25553 142 kg/hab./an		Encombrants (déchetterie et PàP) 15 597 t 87 kg/hab./an	
						Déchets de routine : Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 83 013 t 461 kg/hab./an		Déchets verts PàP 6 377 t 130 kg/hab./an (sur les 9 communes concernées)		CS Recyclables biflux 8 553 t 48 kg/hab./an	
						CS Cartons 904 t 5 kg/hab./an		CS Verre 5 459 t 30 kg/hab./an			

Le tonnage global collecté en 2017 connaît une augmentation de 3907 t soit 2,33% par rapport à l'année précédente.

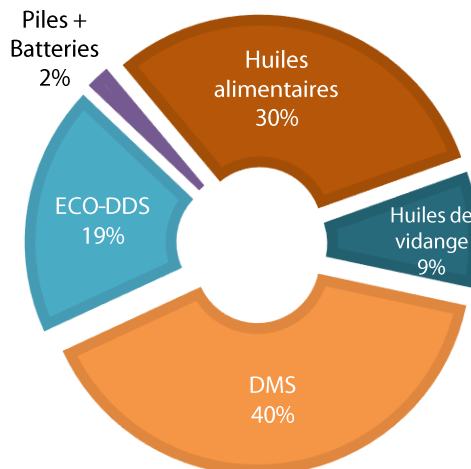
Les déchets occasionnels progressent de 4,35% en lien direct avec une augmentation de 9% d'apports en déchetteries principalement liés aux déchets verts.

#### RÉPARTITION DES FLUX 2017 EN TONNES



#### RÉPARTITION DES DDM

(DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES)



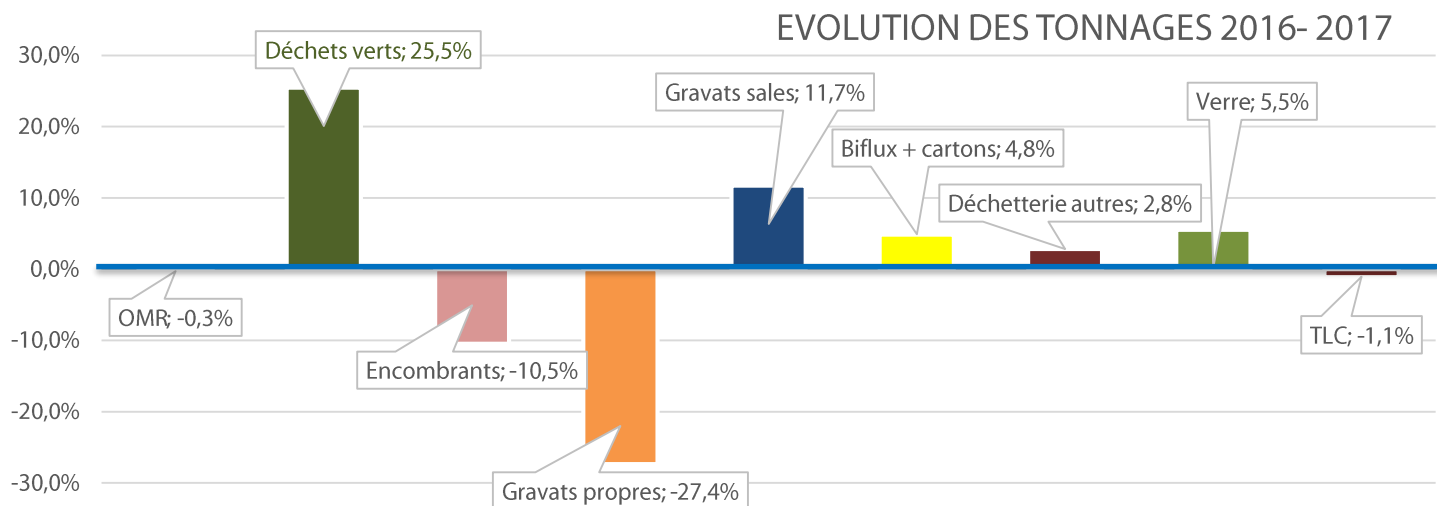
\* Déchetterie autres : bois, ferrailles, DEA mobilier, DEEE, DDM



# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Indicateurs techniques

### Evolution du gisement des Déchets Ménagers et Assimilés produits par la CASA

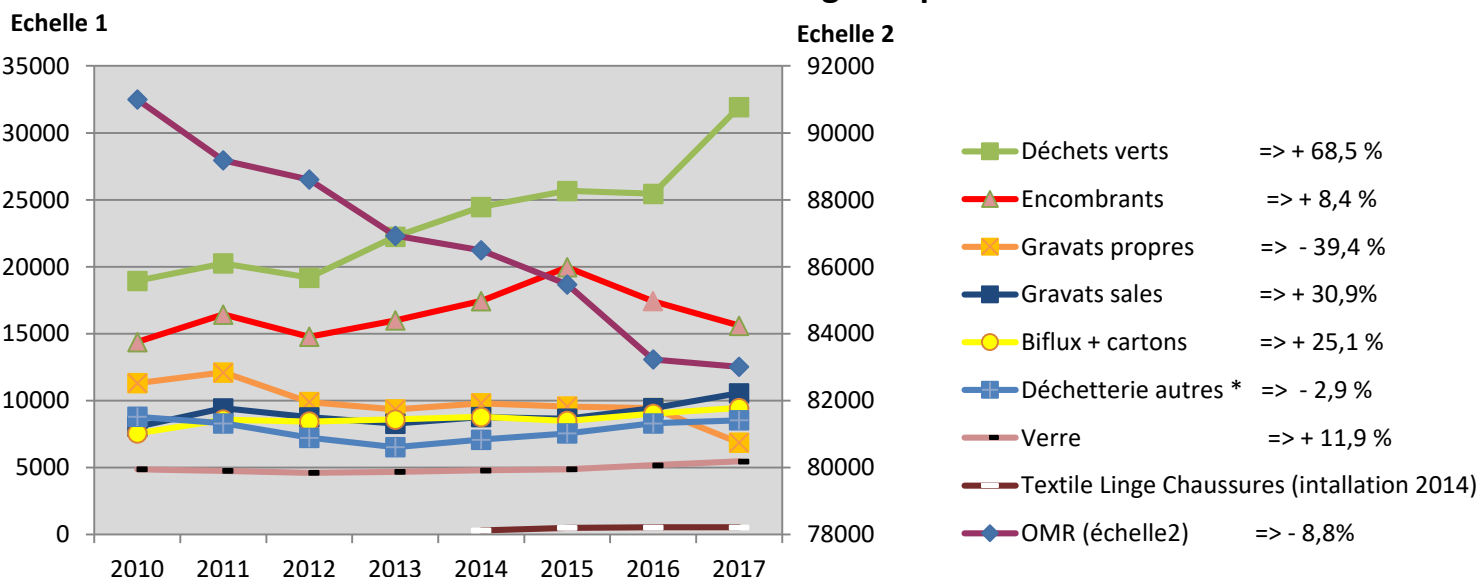


En 2017 les ordures ménagères et assimilés augmentent de plus de 1% bien que les OMR, qui représente 85% de ce gisement, diminuent légèrement (-0,26%).

La collecte sélective du bi flux et carton augmentent quant à elle de 4,8% pendant que les tonnages de verre progressent de 5,5%.

La tendance concernant les OMA est bonne avec l'amélioration des gestes de tri mais globalement les tonnages augmentent au lieu de diminuer contrairement aux orientations du plan déchet.

### Evolution des tonnages depuis 2010





# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Comparaison du gisement en kilogramme par habitant de la CASA de l'année 2017 aux différentes échelles nationales

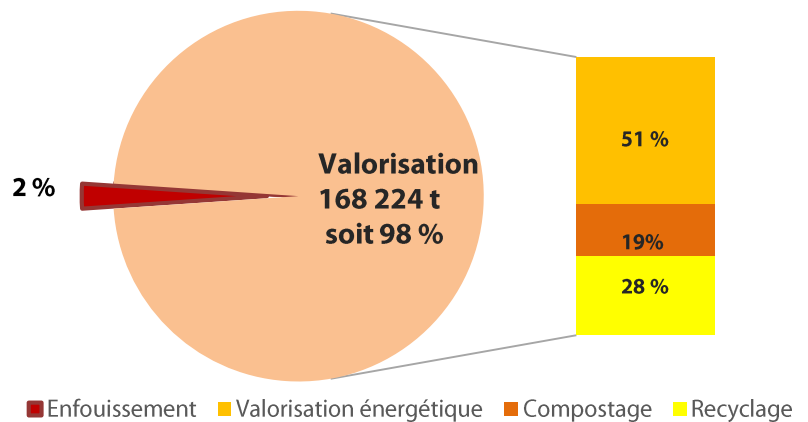
\* Dernières données disponibles Source ADEME/SINOE 2015 (DMA avec déblais et gravats)

Matières	CASA	Valeur départementale *	Valeur régionale *	Valeur nationale *
Ordures ménagères résiduelles	461	417	391	261
CS recyclables biflux	48	42	34	47
Verre	30	22	20	29
Déchetteries	373	240	236	202
<b>Déchets ménagers et assimilés (DMA)</b>	<b>956</b>	<b>749</b>	<b>707</b>	<b>573</b>

Principaux modes de traitement



Traitement des déchets



## Quelques chiffres concernant les déchèteries

6 DECHETERIES

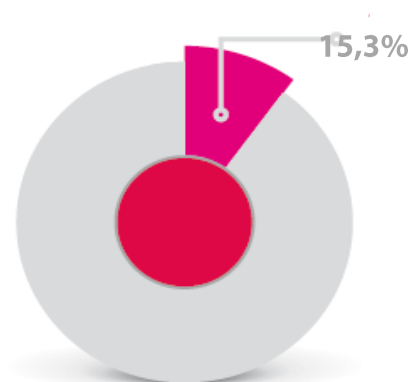
1 DECHETERIE /  
29 987 HABS



TAUX DE  
VALORISATION  
98 %

207 952  
PASSAGES  
ENREGISTRES

Taux de refus en 2017





# Partie 1 : SYNTHÈSE

## DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

COLLECTE

TRAITEMENT

Ordures ménagères

83 013 t

Biflux

8 553 t

Cartons

904 t

Verre

5 459 t

Textile Linges  
Chaussures

532 t

Déchets verts

31 930 t

COMPOSTAGE  
31 930 t

Ferraille

1 281 t

Mobilier (DEA)

295 t

503 t

DMM

143 t

160 t

DEEE

431 t

43 t

55 t

Bois

5 341 t

84 t

197 t

Encombrants

9 596 t

4 818 t

1 184 t

Gravats

15 137 t

2 268 t

VALORISATION MATIERE – RECYCLAGE  
47 673 t

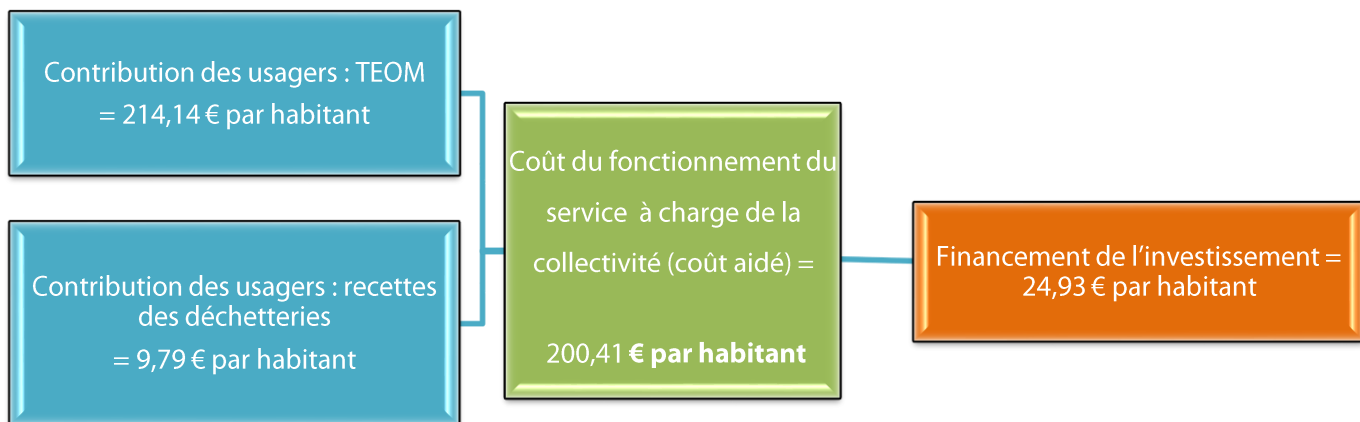
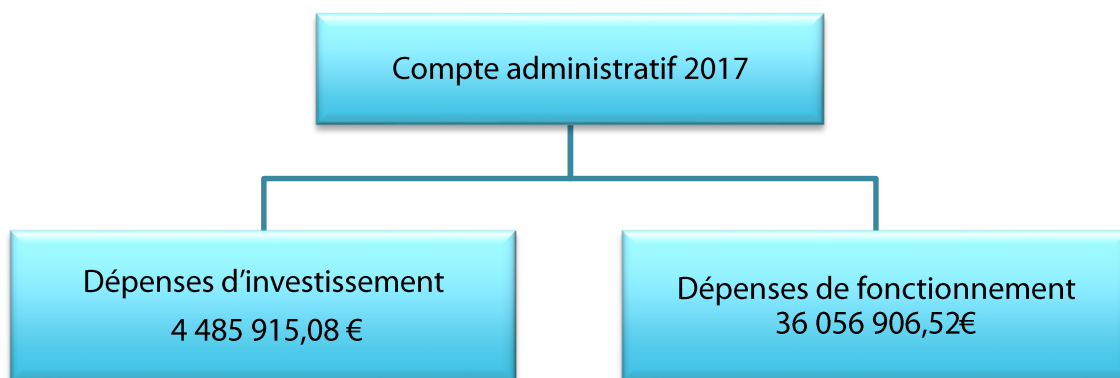
VALORISATION ENERGETIQUE  
88 621 t

CENTRE DE STOCKAGE  
3 704 t



# Partie 1 : SYNTHÈSE

## Indicateurs financiers



# Partie 2 :

## **PRÉSENTATION DE LA DIRECTION**





# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

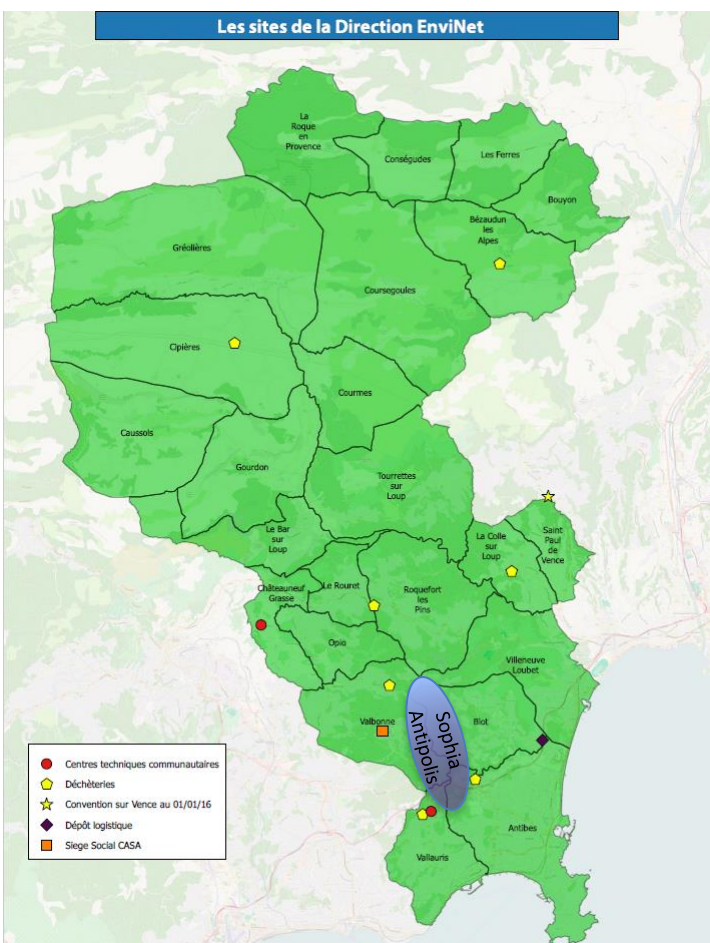
## Territoire

La Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est un Établissement Public de Coopération Intercommunale assurant le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés au sein des 24 communes membres :

ANTIBES, LE BAR-SUR-LOUP, BEZAUDUN-LES-ALPES, BIOT, BOUYON, CAUSSOLS, CIPIERES, CHATEAUNEUF-GRASSE, CONSEGUDES, COURMES, COURSEGOULES, LA COLLE-SUR-LOUP, LES FERRES, GOURDON, GREOLIERES, OPIO, ROQUEFORT-LES-PINS, LE ROURET, LA ROQUE-EN-PROVENCE, SAINT-PAUL DE VENCE, TOURRETTES-SUR-LOUP, VALBONNE, VALLAURIS, VILLENEUVE-LOUBET.

La population estimée sur le territoire est de 179 920 habitants (dernières données INSEE 2014).

Le territoire de la CASA est caractérisé par la présence de 4 zones :



**Le haut pays** : représenté par des villages peu urbanisés.

**Le moyen pays** : représenté par une urbanisation moyenne et une majorité d'habitat pavillonnaire.

**Le secteur technopôle** : représenté par Sophia Antipolis et ses multiples entreprises.

**La bande littorale** : représentée par une urbanisation dense « type Côte d'Azur ».

La répartition de la population correspond approximativement au découpage de l'organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés : deux zones Nord et Sud collectées par la régie et une partie centrale collectée par la prestation de services.

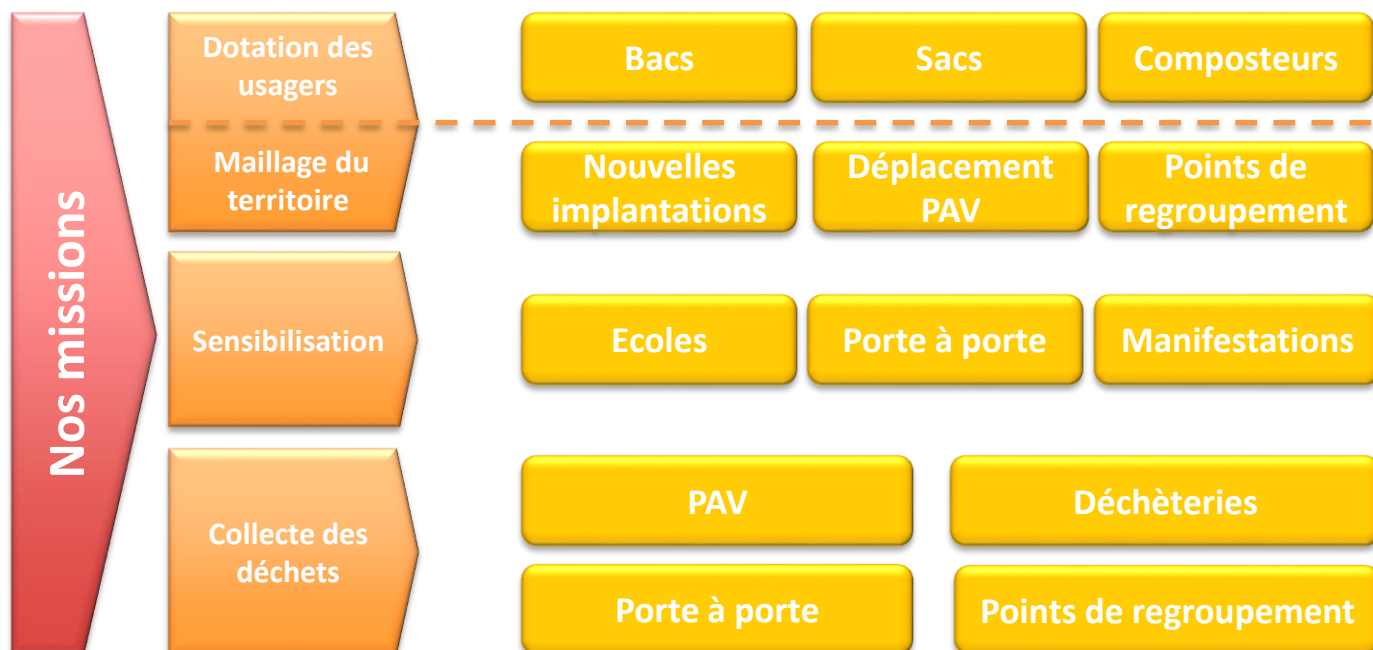
Son territoire est donc très vaste et cet élément est chaque jour pris en compte dans la gestion du service public. En effet les 24 communes représentent 48 970 hectares.



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## La Direction EnviNet

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour une partie du territoire en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestation de services.



Les opérations de traitement et de valorisation des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont, essentiellement, assurées par des prestataires privés.



Pour exercer sa compétence, la CASA dispose de deux centres techniques et de deux dépôts, accueillant les véhicules et agents de la régie, d'un réseau de 6 déchetteries qui permet aux habitants de la CASA et aux professionnels de déposer leurs déchets autres que les ordures ménagères résiduelles. De plus, un dépôt logistique permet le stockage des équipements de collecte.

La Direction EnviNet est en charge de la gestion des déchets à travers plusieurs entités : la gestion de la régie, les prestataires, les déchetteries et la comptabilité.





# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Certification ISO 9001 : Management par la Qualité

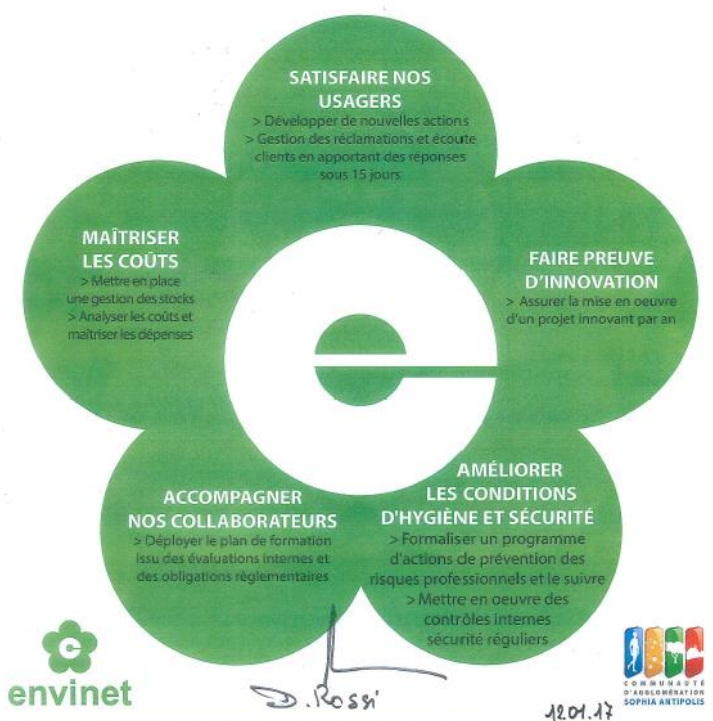
### LES AXES DE NOTRE POLITIQUE QUALITÉ 2017



Notre système de management de la qualité, encadré par la norme ISO 9001 version 2008 est le reflet de valeurs fondamentales telles que la sécurité, la qualité et l'innovation. Il constitue à nos yeux un outil précieux sur lequel nous nous appuyons pour améliorer en continu notre fonctionnement interne.

La finalité est de contribuer à l'amélioration du service rendu auprès des usagers tout en visant l'efficacité.

Dans notre volonté d'amélioration permanente, nous entreprenons d'identifier et de corriger nos dysfonctionnements, et ainsi faire bénéficier nos parties prenantes des progrès accomplis.



Notre objectif : exemplarité et qualité du service public d'élimination des déchets

La mise en œuvre du Management par la Qualité au sein de la Direction EnviNet part d'une volonté d'amélioration de son dispositif de gestion des déchets ménagers, et de rendre un service de collecte des déchets plus efficient auprès des usagers de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis.

La Direction a obtenue depuis 2014 la certification ISO 9001 pour l'ensemble de la Direction EnviNet.

En 2017, après un premier cycle, renouvellement de cette certification et passage sous la nouvelle version de la norme, renforçant, entre autre, de la maîtrise des risques et la prise en compte des opportunités dans la gestion des activités.

### Quelques actions phares :

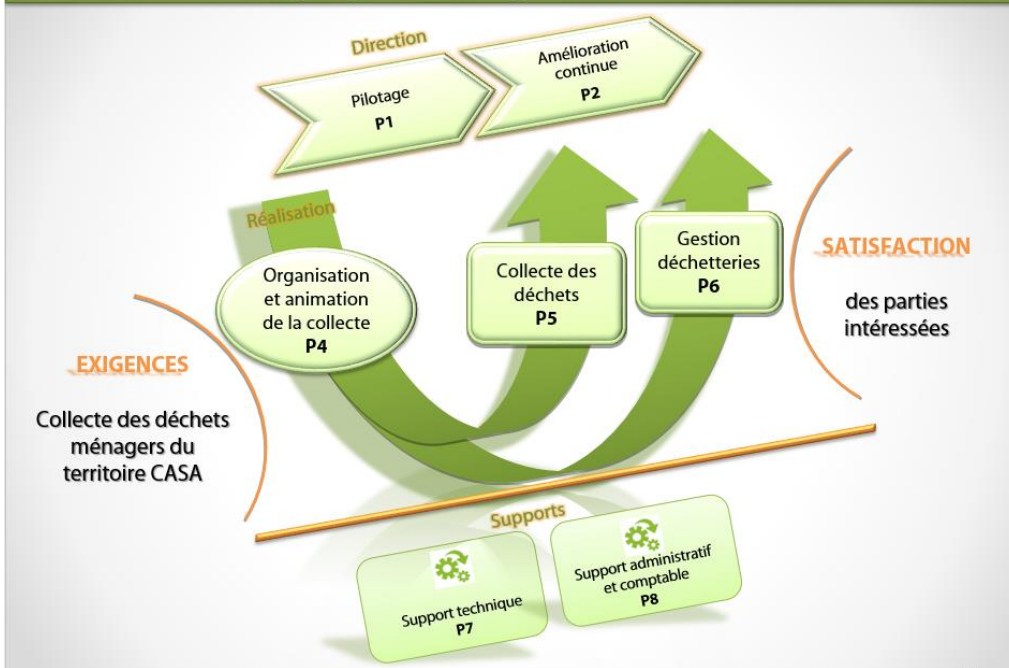
- ✓ Mise en place d'outils informatiques de suivi des activités
- ✓ Evolution de l'outil ATAL (gestion des déchetteries en coordination avec la DAB)
- ✓ Travail sur le suivi des doléances et les Tableaux De Bord (TDB) pour la régie et le prestataire et coordination avec le prestataire pour la mise en place d'un outil de suivi unique
- ✓ Réorganisation de la cartographie des processus suite à la réorganisation interne
- ✓ Analyse gestion des risques et opportunités
- ✓ Formalisation de l'identification des parties prenantes, des besoins et attentes



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Cartographie des processus

### Cartographie des processus Envinet



La description de l'organisation de la Direction permet de formaliser, clarifier et déterminer des suivis et des objectifs par processus.

Suite à la réorganisation interne, le processus P3 Etudes et développement est supprimé et les activités sont affectées aux processus concernés.

### Résultats de l'audit de renouvellement :

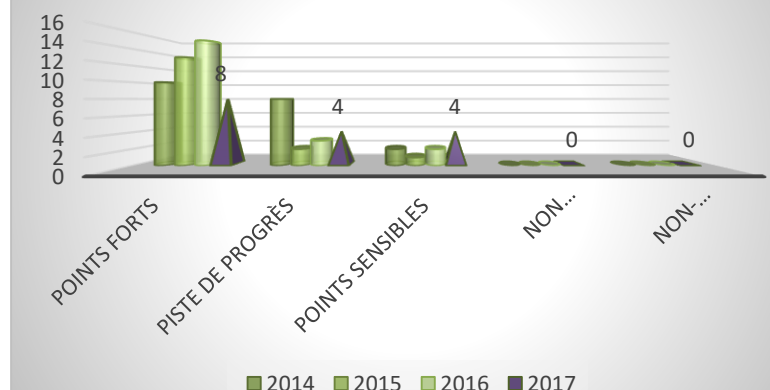
L'auditeur AFNOR a noté dans son rapport que « *Toute les actions menées et planifiées pour migrer progressivement vers la version 2015 de la norme montrent la volonté de la direction Envinet de bâtir un SMQ efficace tout en restant attentive à la satisfaction des usagers qui est au centre de ses préoccupations qui sert de guide au système.* »

En 2017

Renouvellement de la certification :  
4 jours d'audit  
Changement d'auditeur AFNOR  
Passage sous version 2015 de la norme ISO 9001

Maintien de la certification ISO 9001 pour l'intégralité des sites et des services de la Direction EnviNet.

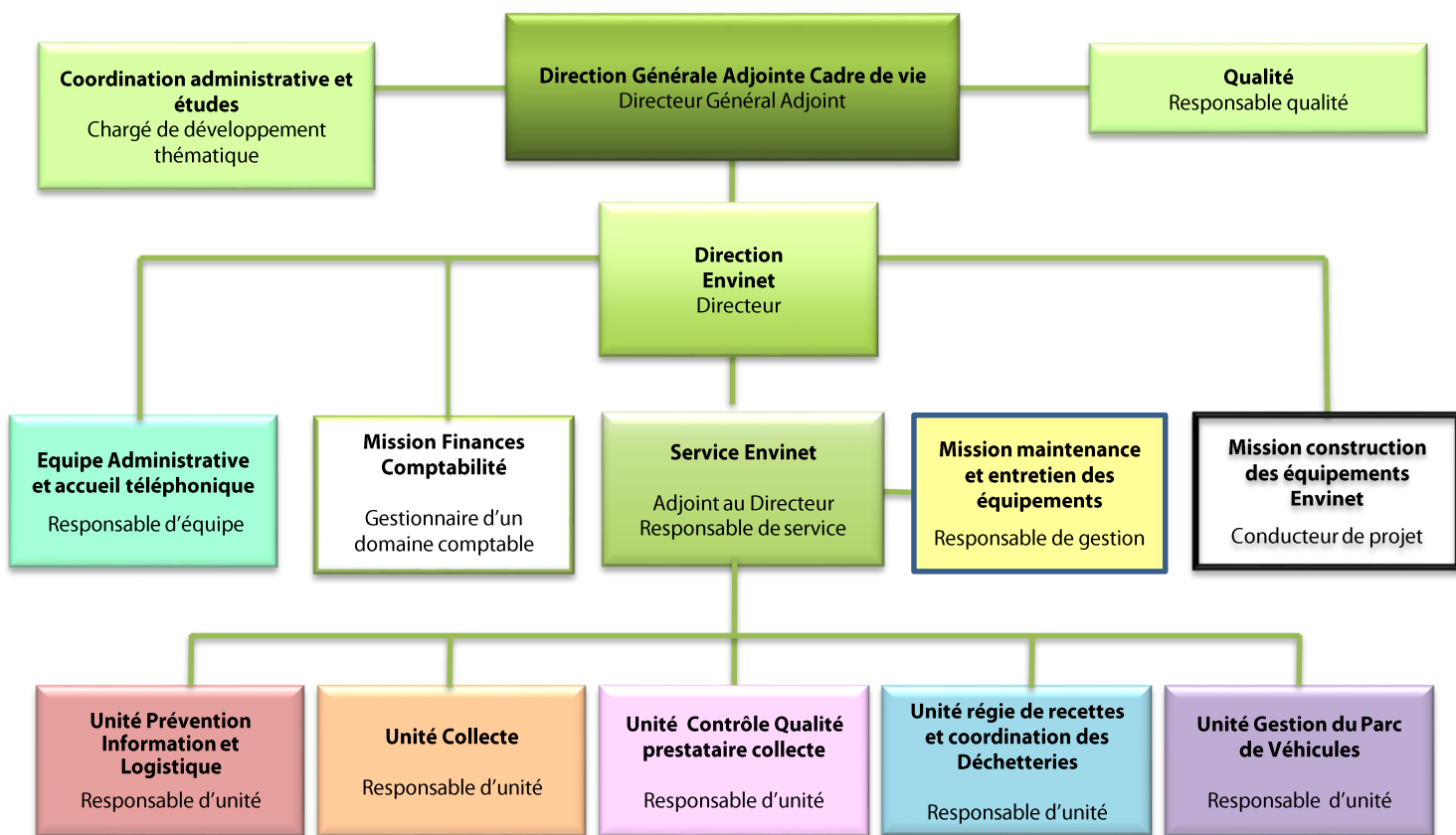
### Audit de certification ISO 9001





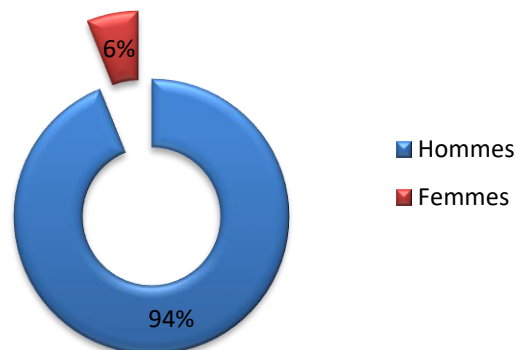
# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Organigramme



## Ratio hommes/femmes

La Direction Envinet comprend 5% (1% de moins que l'année précédente) de femmes au sein de ses effectifs.





# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

Des métiers  
au service de  
la collecte

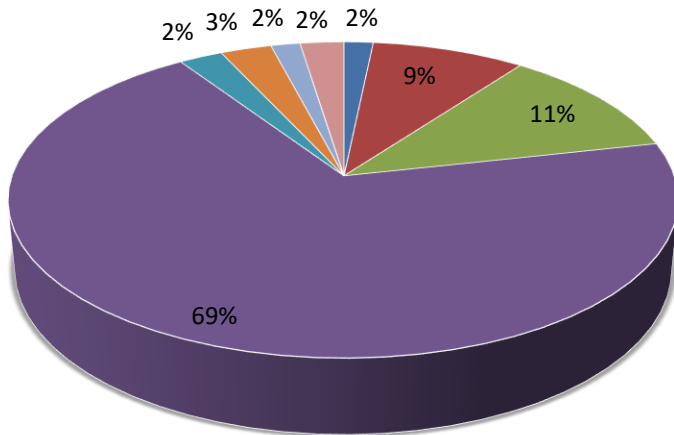
## Moyens humains

L'organisation opérationnelle intègre plusieurs métiers au sein de la Direction EnviNet :

- ✓ Les ripeurs ainsi que les conducteurs pour la collecte des déchets.
- ✓ Les responsables d'équipes et d'unités, pour encadrer le personnel exécutif et organiser la collecte (circuits, horaires, moyens matériels nécessaires).
- ✓ Les agents des déchetteries pour la gestion des sites.
- ✓ Les contrôleurs qualité pour veiller à la bonne exécution des prestations et apporter des actions correctives sur les anomalies.
- ✓ Les agents de maintenance et logistique pour l'entretien du matériel de collecte, du parc roulant, des bâtiments et de la distribution des équipements de collecte.
- ✓ Les ambassadeurs du tri, pour encourager les usagers et les aider à mettre en place leur pratique du tri.
- ✓ Un agent conducteur de projet missionné sur la construction des équipements ENVINET.

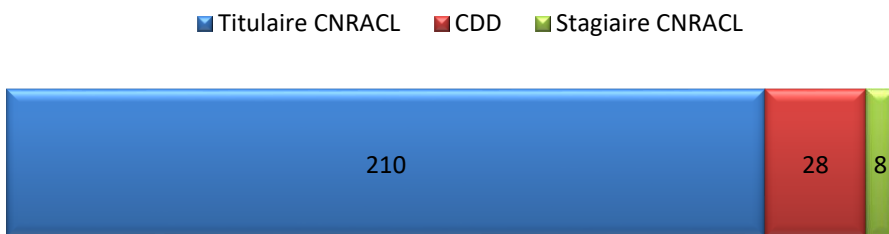
Les supports techniques et administratifs sont également présents au sein de la Direction EnviNet.

### Répartition du personnel



- Unité Gestion du Parc de véhicules
- Unité Information et logistique
- Unité Déchetterie
- Unité Exploitation
- Unité Contrôle qualité
- Unité administrative et accueil téléphonique
- Unité comptabilité et coordination des déchetteries
- Direction

### Répartition des contrats



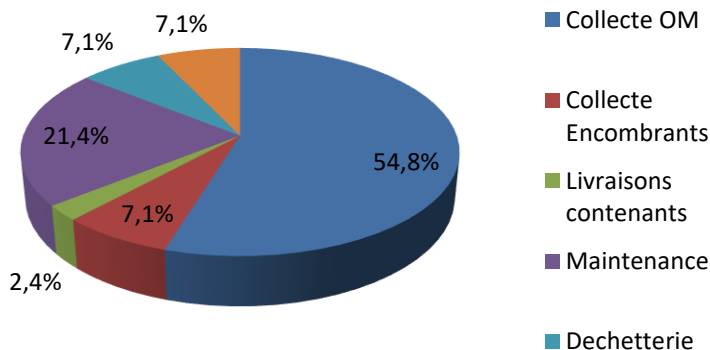
210 agents  
titulaires  
28 agents  
contractuels  
8 stagiaires



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Emploi et conditions de travail

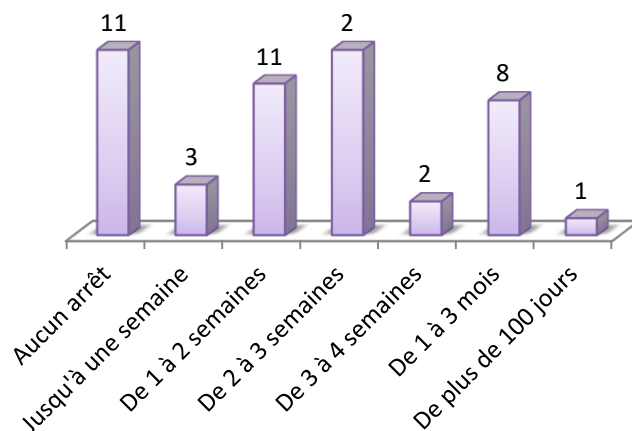
### Répartition des accidents de travail par type d'unité



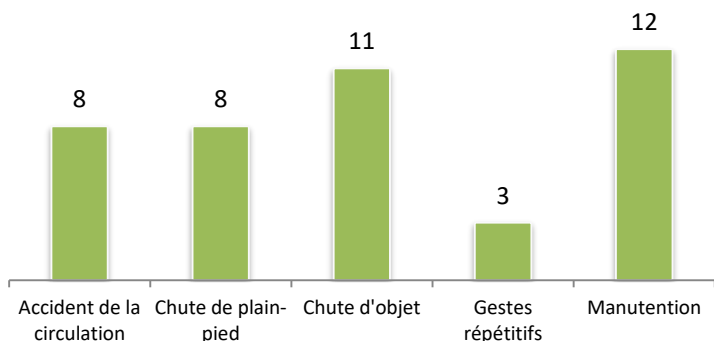
Les accidents liés à la collecte représentent plus de 62 % du total des accidents liés à la Direction EnviNet. C'est l'activité la plus accidentogène mais aussi la plus importante en terme d'effectifs.

Plus de 72 % des accidents ont généré des arrêts de travail.

### Durée des accidents de travail



### Répartition des différents types d'accidents



La majorité des accidents de travail ont lieu suite à la manutention ou à la chute d'objets.

En 2017, le nombre d'accidents de travail a diminué de 35 % par rapport à 2010. Cela s'explique par la mise en place de nombreuses actions de prévention (détaillées en page suivante) permettant d'améliorer les conditions de travail des agents et de limiter les risques d'accidents de service.



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION



En 2017, plusieurs actions ont été menées afin de réduire les risques détectés telles que :

- ✓ Formation à la sécurité incendie (manipulation des extincteurs-Guide file-serre file)
- ✓ Visite de sites par un référent sécurité
- ✓ Formalisation de conventions tripartites dans le domaine privé imposant les conditions de sécurité routière
- ✓ Formation Déchets Diffus Spécifiques pour les déchetteries
- ✓ Habilitation de conduite et formation de conduite obligatoire
- ✓ Formation habilitation électrique
- ✓ ¼ d'heure sécurité et qualité
- ✓ Mise en place des audits de collecte
- ✓ Formation gestes et postures
- ✓ Formation H&S sur les risques spécifiques à la collecte
- ✓ Formation Santé Sécurité au Travail (SST)

34 audits de collecte prestataire ont été menés ainsi que 202 audits pour la collecte en régie sur l'intégralité de l'année 2017. Les quarts d'heure sécurité portent principalement sur les Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) ou sont basés sur les thématiques observées durant l'audit, à savoir le comportement, la sécurité ainsi que la qualité du travail.



# Partie 2 : PRÉSENTATION DE LA DIRECTION

## Moyens matériels

En 2016, la collecte des déchets est assurée au moyen de 107 véhicules dont 74 appartiennent à la CASA et 33 au prestataire privé. Parmi ces véhicules :

- ✓ 1 BOM 22m<sup>3</sup>
- ✓ 43 BOM 9 à 20 m<sup>3</sup>
- ✓ 23 BOM et mini bennes 5 à 9 m<sup>3</sup>
- ✓ 22 camions plateaux
- ✓ 9 camions grue 15 à 26m<sup>3</sup>
- ✓ 1 micro benne électrique
- ✓ 8 engins de 8 à 10T (tractopelle)



Afin de pouvoir exercer les activités de pré-collecte dans des conditions optimales, les ambassadeurs du tri ont également à leur disposition 8 véhicules permettant la livraison des bacs, les sensibilisations et les animations. Les responsables d'équipe ou d'unité, les contrôleurs qualité, ainsi que l'encadrement d'EnviNet disposent de véhicules pour l'exercice de leurs missions.

Plus de la moitié des véhicules disposent d'équipements spécifiques réduisant les consommations de carburant notamment lors des opérations de collecte.

### Deux dispositifs sont disponibles :

- ✓ Un premier système composé d'une pompe hydraulique à débit variable couplée à un boîtier de gestion du ralenti moteur.

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 10%

Avantage écologique : réduit considérablement les nuisances sonores et les émissions de carbone passant d'un régime moteur en phase de collecte de 1100 T/min à 650 T/min

Une formation à la conduite rationnelle est prodiguée à chaque chauffeur à sa prise de poste.

- ✓ Un deuxième système équipe 2 BOM comprenant une technologie avant-gardiste de haute technologie (première en France) nommée Cin Energie Stop&Go (récupération de l'énergie cinétique produite lors du freinage) coupe le moteur, permet l'utilisation de l'équipement et redémarre le véhicule au roulage.

Avantage économique : réduit la consommation de carburant de 17%.

Avantage écologique : zéro émission sonore et de carbone devant l'habitant sur le dispositif Cin Energie Stop&Go en collecte.



# Partie 3 :

## **PRÉVENTION ET COMMUNICATION**







# Partie 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

## Animations et formations

Afin de relayer au mieux les informations relatives à la gestion des déchets envers l'ensemble de la population, les ambassadeurs du tri de la DEN œuvrent sur plusieurs axes :



La relation directe à l'utilisateur est assurée d'une part par le **service technique de proximité** (étude de mise en place du tri, sensibilisation en porte à porte, distribution de composteurs, etc.) et, d'autre part, par **la mission animation** (projets pédagogiques en milieu scolaire, formations spécifiques, évènementiel, etc.)

Les animations en milieu scolaire ont pour objectif **d'informer, sensibiliser les enfants, qui constituent un relais souvent efficace vers leur famille, ainsi que former les écocitoyens de demain.**

Le service apporte un soutien et un savoir à l'enseignant, dans le cadre de son projet de classe ainsi que celui de l'école via des outils ludiques et pédagogiques.

Pour l'année scolaire 2017/2018, 92 classes primaires soit environ 2450 enfants participent au programme de sensibilisation des écoles à la protection de l'environnement et à la gestion des déchets par le biais de différents projets pédagogiques sur la découverte du monde du recyclage tels que les projets sur le verre, le plastique, le papier, les textiles, les DEEE, les macro-déchets, ou le compostage.

Des collèges, des lycées et autres structures d'accueils spécifiques ont bénéficié aussi d'interventions ponctuelles informatives et techniques dans le cadre de soutien à leurs actions environnementales au sein de leurs établissements.

Plus de 350 interventions ont donc été réalisées au cours desquelles les enfants sont amenés à être acteurs des projets en participant à des actions concrètes comme la réalisation de vidéos de sensibilisation à l'écoresponsabilité, des visites de centre de tri, des nettoyages de sites ou la mise en place de composteurs ou de collectes spécifiques.





# Partie 3 :

## PRÉVENTION ET COMMUNICATION

Dans le cadre d'un soutien à des projets d'éco-citoyenneté, le service animation a effectué des formations à destination d'entreprises, de personnel de lycée, de personnel de cantine, d'animateurs extra-scolaires afin d'apporter la connaissance et les outils nécessaires à la compréhension des problématiques des traitements des déchets ainsi que leurs solutions.

Ces formations s'accompagnent d'un soutien logistique géré par le service technique des ambassadeurs (mise en place de bacs de tri, bornes à piles, composteurs).



### ZOOM : la communication engageante

Forte de son expérience de 2015/2016, la Direction EnviNet continue d'appliquer la méthode de communication engageante lors des démarches de sensibilisation effectuées par les ambassadeurs du tri. En effet en 2017, ce sont sur les secteurs d'Antibes Juan-les-Pins, et les communes du haut pays tel que Le Bar-sur-loup, Chateauneuf de Grasse ou les ambassadeurs du tri ont déployé cette méthode innovante de sensibilisation.

**Bilan de la Com. Engageante** : 21 000 foyers ont été sensibilisés ainsi que les différents bailleurs et gardiens du territoire qui se sont engagés à augmenter sensiblement la qualité du tri.



LES CONFÉRENCES  
TOUT PUBLIC

En 2017, plusieurs conférences ont été animées à destination de nombreuses entreprises de Sophia Antipolis ainsi que des groupes de jeunes en réinsertion.

Au total, 250 personnes ont pu bénéficier de l'installation du tri avec une meilleure connaissance sur les déchets et le tri.



ÉVÉNEMENTIEL

Lors de diverses manifestations sportives, environnementales et éco-festivals, l'équipe des ambassadeurs est présente à travers des stands d'information, de sensibilisation et d'animation, ainsi que pour la mise en place de dispositifs pour la collecte sélective.

En 2017, les ambassadeurs du tri ont pu participer activement au Jazz à Juan, aux Nuits Carrées ainsi qu'à différentes manifestations communales et associatives.

L'équipe est également présente sur les manifestations sportives comme le triathlon à Antibes, le marathon Nice-Cannes ou encore l'Iron Man de Nice. Une présence sur tout type d'évènements permet de sensibiliser les petits comme les grands. Au total, près de 2200 personnes ont été sensibilisées lors de ces évènements.



# Partie 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

## Médiation - contrôle qualité régie

Les contrôleurs régie ont un rôle de médiation, de prévention et de surveillance de la qualité du service rendu. Leur travail se décompose en plusieurs points :

- Veiller à la bonne exécution et à la qualité de la collecte en régie des déchets ménagers et assimilés conformément au règlement de collecte
- Proposer des améliorations nécessaires au bon déroulement de la collecte des déchets ménagers et assimilés
- Veiller à la satisfaction des usagers, gérer les doléances téléphoniques des administrés ou donner les éléments de réponse à apporter à la Direction
- Assurer la transversalité entre les différents intervenants (services techniques et environnements des communes, populations, ainsi que différentes unités du service de gestion des déchets de la CASA)
- Rédiger des avis d'information à destination des administrés
- Effectuer des relevés de dépôts sauvages ainsi que des contrôles conjoints avec la Police Municipale ou les services de proximité
- Participer à des réunions d'assistance avec les services de proximité, les Elus, les Comités de quartier, et les administrés

En régie, pour les communes d'Antibes, Vallauris, Biot, Valbonne et Golf-Juan, les différentes interventions se déclinent comme telles :

- ✓ Rédaction de 40 avis d'information à destination des usagers
- ✓ Des contrôles ont été réalisés mensuellement ou de manière inopinée: sur la commune de Valbonne (13), sur Biot (5), sur Vallauris (12), sur Antibes (13) 26 retraits de Points de Regroupement (PR)
- ✓ Sur Antibes, 51 demandes de verbalisations ont été émises pour infraction caractérisée lors de contrôle conjoint,
- ✓ 5456 relevés de dépôts sauvages sur l'ensemble de ces communes.



# Partie 3 : PRÉVENTION ET COMMUNICATION

## Prévention et éco-responsabilité

Des actions volontaristes sont menées par la collectivité afin de diminuer les refus de tri, optimiser la collecte, le transport et le traitement des déchets. En effet, la sensibilisation continue des habitants par les ambassadeurs du tri permet, par le biais de la communication de proximité, une meilleure compréhension des consignes de tri, une augmentation de la qualité du tri et, donc, une réduction des refus de collecte.

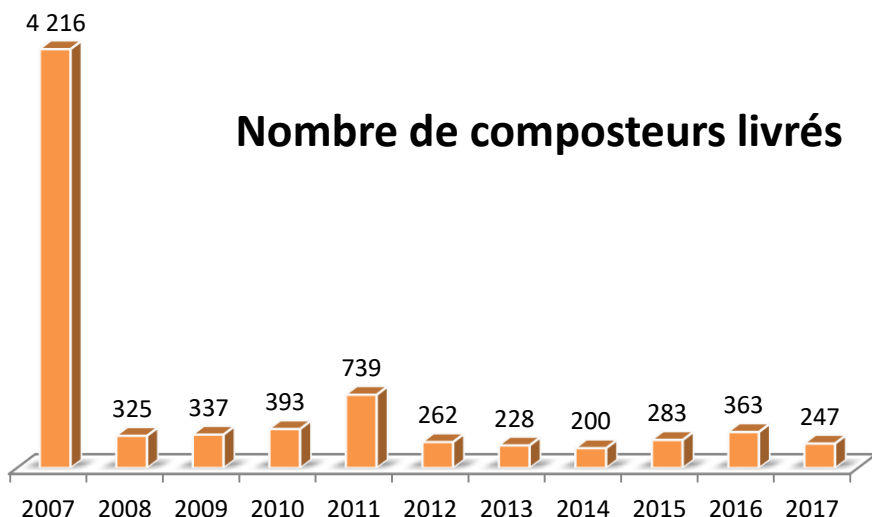
### Le compostage domestique



#### 30% des déchets ménagers sont compostables !

Sur la base de ce constat, la CASA encourage et accompagne les projets de compostage individuel et collectif sur son territoire. Ainsi, tout au long de l'année 2017, de nombreux projets de développement du compostage domestique ont été menés. Les projets s'articulent autour de plusieurs phases :

- ✓ La sensibilisation et la formation des habitants à la pratique du compostage,
- ✓ La mise à disposition de documentation (fiches et guides du compostage),
- ✓ La mise à disposition de composteurs à tarifs préférentiels.



Soit 7 346  
composteurs  
individuels  
distribués en 10  
ans

Estimation :

D'après l'ADEME, un habitant crée 40 kg de biodéchets par an, soit une moyenne de 100 kg par foyer par an et donc par composteur :

$100 \text{ kg} \times 7\,346 \text{ composteurs} = 735\text{T/an}$  de biodéchets détournés.

# Partie 4 :

# INDICATEURS TECHNIQUES





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Les services

La collecte des déchets ménagers est réalisée tant par la régie que par le biais de marchés de prestations de services. Sur l'ensemble des communes membres, 15 sont collectées en régie contre 9 en prestation. Les services s'organisent selon plusieurs critères :

- Le flux
- La situation géographique
- Les spécificités des quartiers

Un niveau de service  
adapté au territoire

La CASA dispose de zones desservies en porte à porte et d'autres en apport volontaire : ce sont les caractéristiques de chaque secteur qui déterminent le mode de présentation et la fréquence. Chaque ville et même chaque quartier peut être soumis à un mode ou une fréquence de collecte différent.

Pour plus de détails sur les différents services proposés sur le territoire de la CASA, rendez-vous sur [www.envinet.fr](http://www.envinet.fr)

Certains services spécifiques sont proposés selon les secteurs comme la collecte du verre et des huiles de friture des cafés, hôtels et restaurants, ou des ramassages à des horaires précis pour les lieux de production importante.

Les niveaux de service sont également adaptés à la saisonnalité. En effet, de nombreuses communes voient la fréquence de collecte des ordures ménagères augmenter durant la saison estivale afin de pouvoir absorber le surplus d'activité des professionnels et l'augmentation de la quantité de déchets présentés par les touristes.

En 2017 un travail sur la **réduction et l'optimisation des tournées de collecte** dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre a aussi été fait, permettant de passer 8 communes à deux collectes des ordures ménagères par semaine au lieu de trois et de développer le parc de points d'apport volontaire pour le verre. En 2018, il est envisagé sur les communes collectées en régie, de diminuer les fréquences de collecte des ordures ménagères.

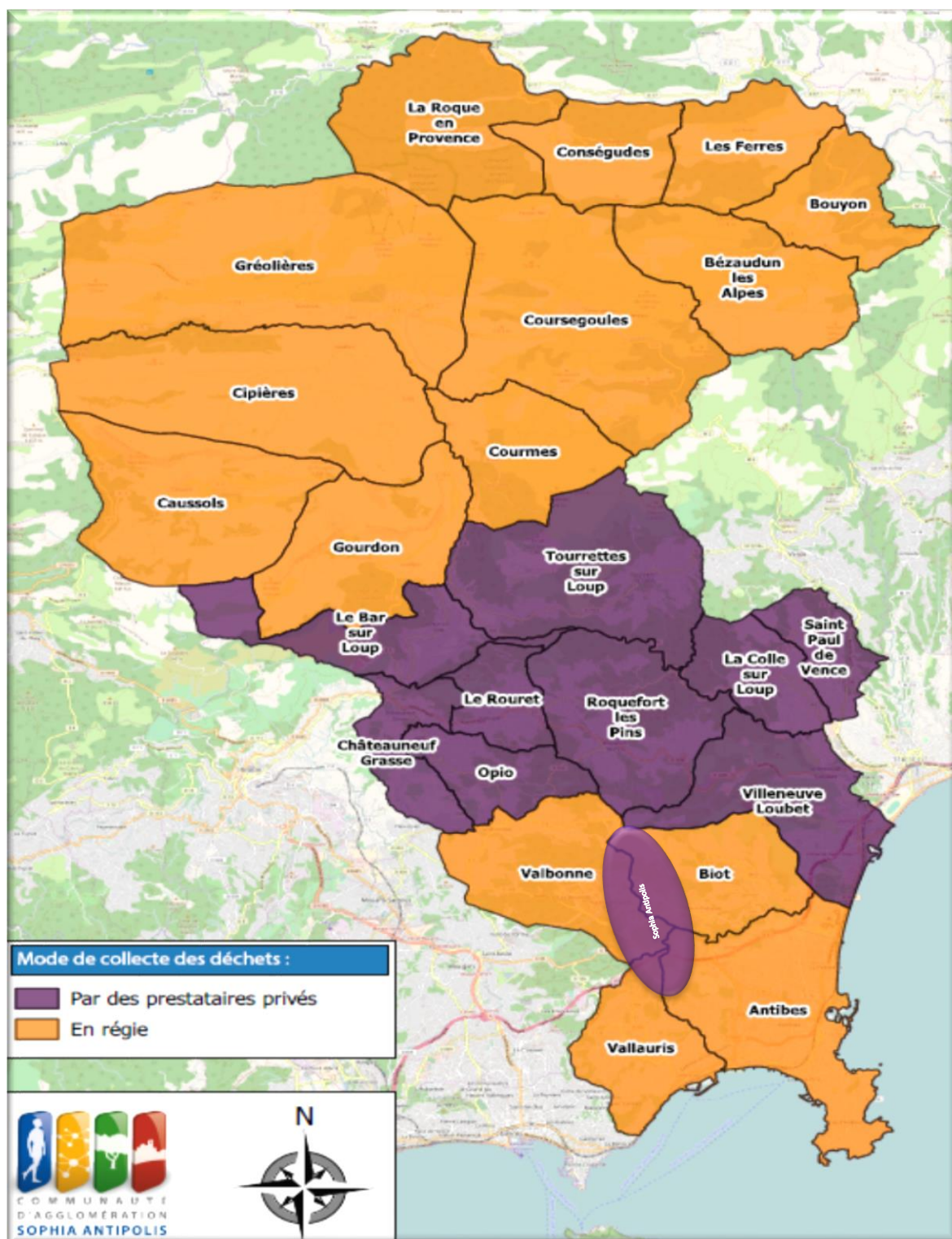
Fin 2017, la station de Gréolières-les-neiges a été équipée de 27 PAV enterrés (OM, Biflux et verre) ce qui va permettre de diminuer la fréquence des collectes et d'améliorer le tri.





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Organisation générale de la collecte





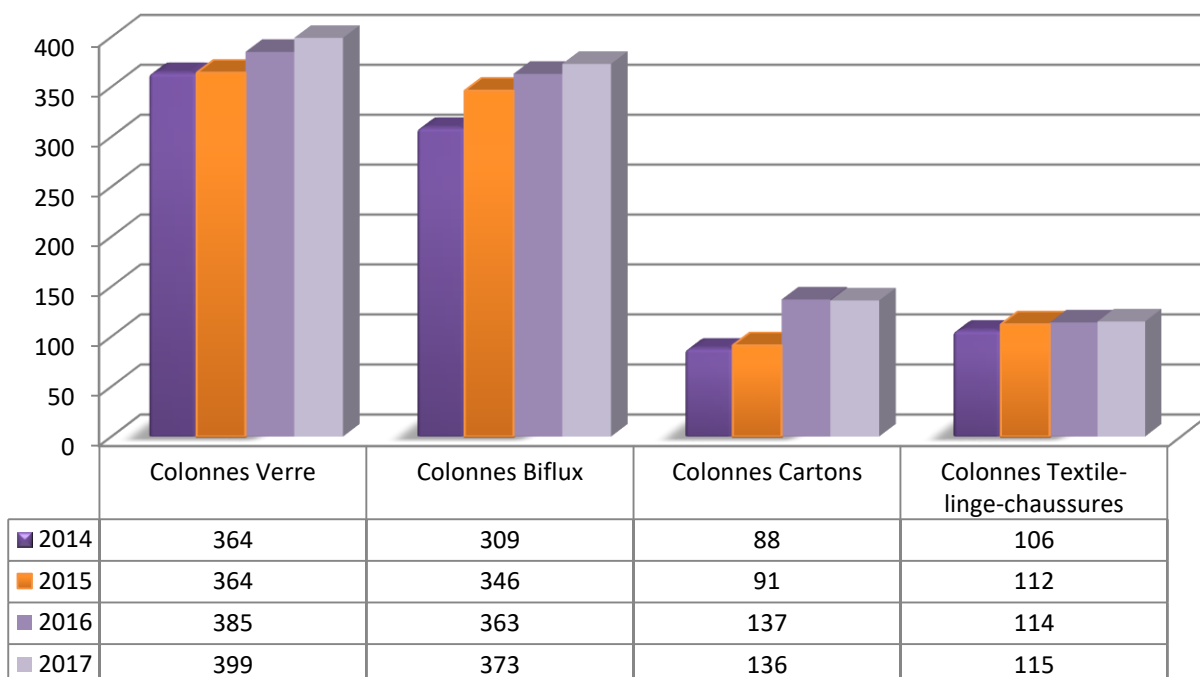
# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Organisation générale de la collecte

La collecte sélective en PAV permet de récupérer les déchets triés et déposés par les ménages et entreprises à proximité de leur lieu de résidence. Cela concerne 4 flux : verre, biflux (emballages, papiers, journaux magazines), cartons et TLC (textiles, linges et chaussures).

En 2017, le dispositif de PAV communautaires compte 1023 colonnes, relevés par nos prestataires et répartis comme suit :

### Comparaison 2014/2017



La CASA fournit gratuitement à tous ses habitants les bacs de collecte sélective.

Au total en 2017, 4 411 bacs ont été livrés sur l'ensemble du territoire.





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Organisation générale de la collecte

Commune	COLLECTE EN PAP						COLLECTE EN PAV			
	OM	CS (Biflux)	Cartons	Verre	Encombrants	Végétaux	Cartons	CS (Biflux)	Verre	TLC
Antibes	C4 à C13	C1	ZI des Trois Moulins uniquement	3x/ semaine Vieil Antibes	C6					
Le Bar-sur-Loup	C2 à C6	C1			C1	*				
Bezaudun-les-Alpes	C2	C0,5 à C1			C1					
Biot	C2 à C7	C1		C1 points bouche	C5					
Bouyon	C2	C0,5 à C1			C1					
Caussols	C2	C0,5 à C1		C0,25	C1					
Cipières	C2	C0,5 à C1			C1					
Châteauneuf de Grasse	C2 à C6	C1			C1	*				
La Colle-sur-Loup	C2 à C6	C1		C0,5	C2	*				
Conségudes	C2	C0,5 à C1			C1					
Courmes	C2	C0,5 à C1		C0,25	C1					
Coursegoules	C2	C0,5 à C1			C1					
Les Ferres	C2	C0,5 à C1			C1					
Gourdon	C2 à C6	C0,5 à C1		C0,25	C1					
Gréolières	C2 à C3	C0,5 à C1			C1					
Opio	C2 à C6	C1		C0,5	C1	*				
Roquefort-les-Pins	C2 à C6	C1		C0,5	C1	*				
La Roque-en-Provence	C2	C0,5 à C1			C1					
Le Rouret	C2 à C6	C1			C1	*				
Saint-Paul de Vence	C2 à C13	C1		C0,5	C1	*				
Tourrettes-sur-Loup	C2 à C7	C1			C1	*				
Valbonne	C4 à C7	C1			C5					
Vallauris / Golfe Juan	C4 à C14	C1			C6					
Villeneuve-Loubet	C3 à C14	C1	C2 sur la ZI	C1 marina	C3	*				
ZI Sophia Antipolis	C3 à C7	C1	Quelques points seulement (C2)							

\* C0,5 de novembre à mars  
et C1 d'avril à octobre

	Pacôme
	Montagn'habits
	Véolia Propreté (PAV)
	Véolia Propreté (PAP)
	Régie
	pas de collecte

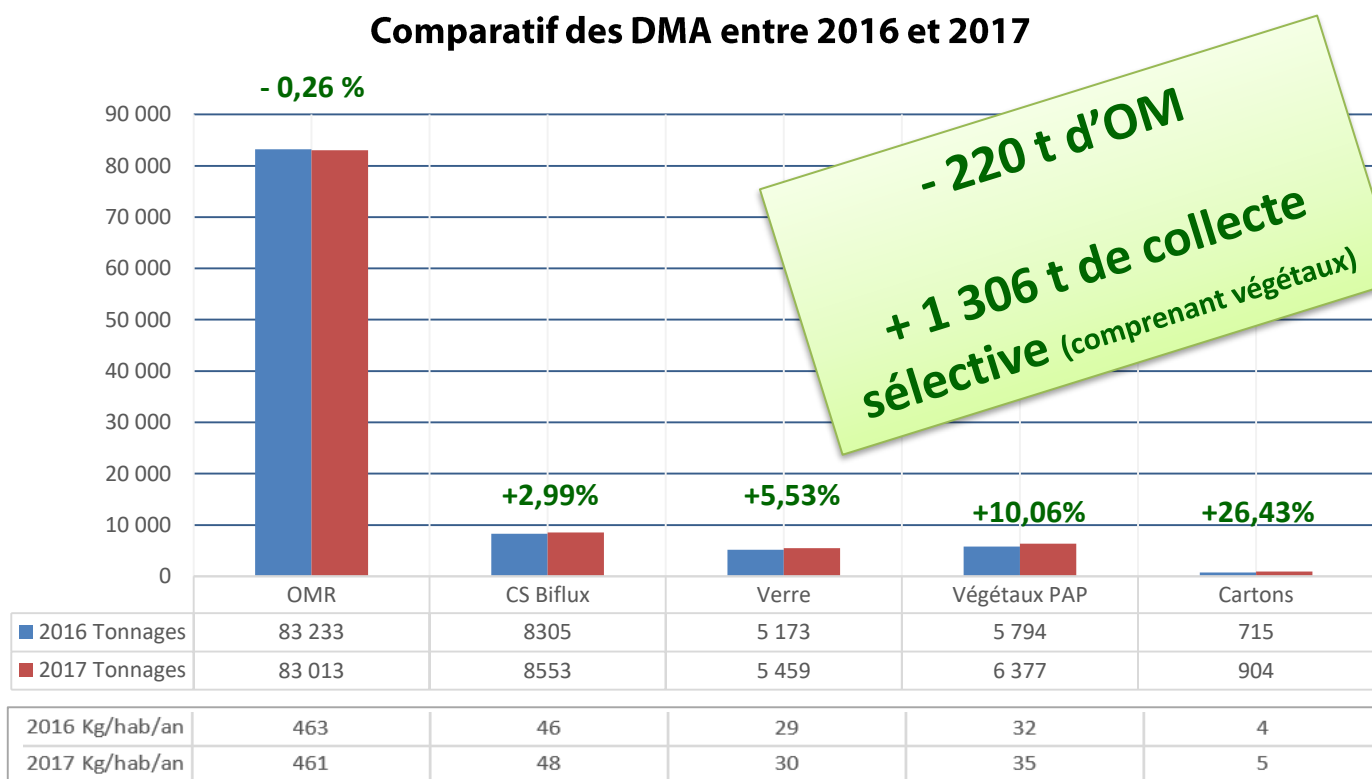


# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

Chaque année, la CASA met en œuvre tous les moyens pour collecter les déchets des usagers. Voici un comparatif 2016-2017 des ordures ménagères et assimilés comprenant les végétaux en porte à porte.

**Comparatif des DMA entre 2016 et 2017**



En 2017, une baisse des OMR de 220 tonnes est enregistrée soit 0,26%. Cette baisse est relativement faible. Face à cela, la collecte sélective comprenant le verre, le biflux, le carton et les déchets verts affiche une augmentation de 1 306 tonnes. Les actions de prévention, l'amélioration du maillage des PAV sur le territoire (déplacements et nouvelles implantations de bornes), la mise en place de la collecte en porte à porte sur les communes de Tourrettes-sur-Loup, Châteauneuf de Grasse et Le Bar-sur-Loup (notamment pour les végétaux et le biflux) ont permis une amélioration de la qualité du tri et donc un transfert de charge des OMR vers la collecte sélective et celle des déchets verts.

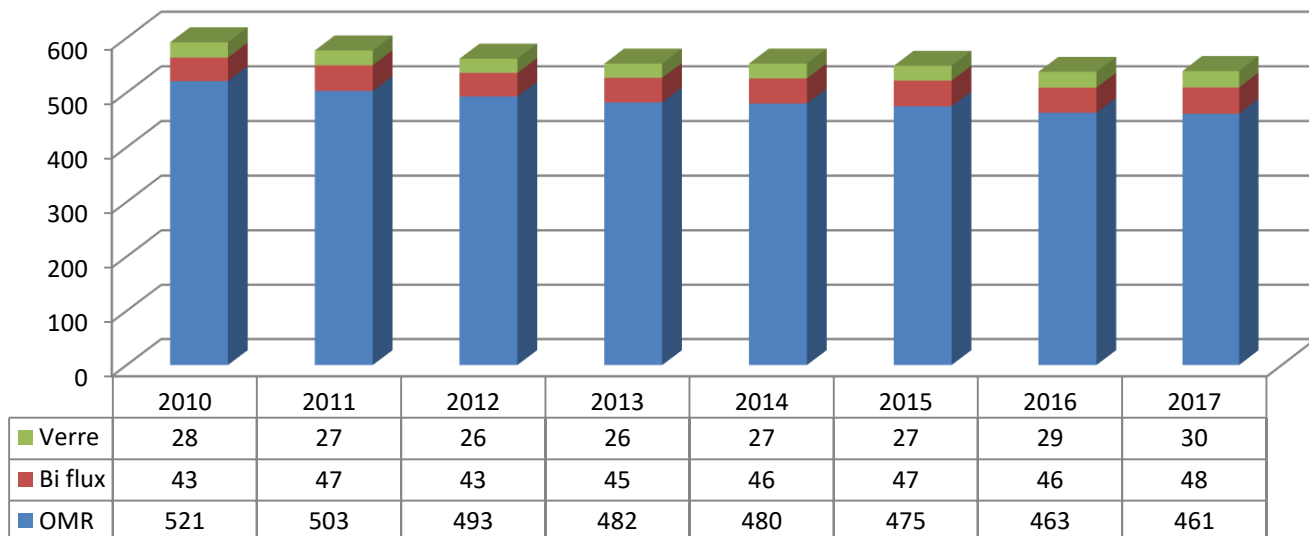
Quant à elles, les déchetteries connaissent une augmentation des tonnages de 9 % par rapport à l'année précédente soit +5 535 tonnes.



# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte des déchets de routine : déchets ménagers et assimilés

**EVOLUTION DES FLUX D'OMA (HORS CARTON ET DV EN PÂP) EN KG/HAB.**



**Tonnage collecté depuis 2010**  
**- 8,8 % d'OMR**  
**+ 14,2 % de bi flux**  
**+ 11,9 % de verre**

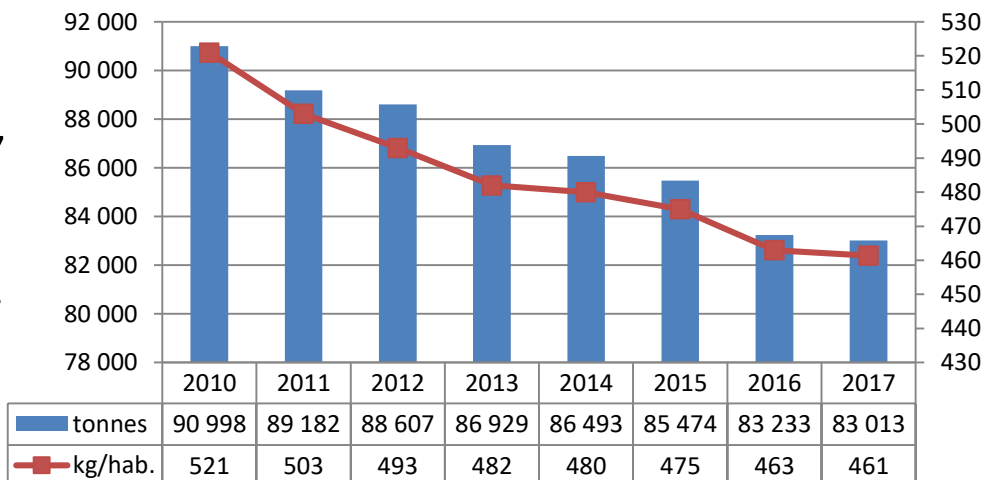
La baisse globale des ordures ménagères est avérée depuis 2010.

Entre 2016 et 2017 réduction 2 kg/habitant OMR collectés. Cette baisse est relativement faible.

**Diminution plus modérée en 2017 de -0,26% d' OMR**

Des efforts sont à fournir pour répondre aux objectifs nationaux de 26 kg/hab./an

### OMR





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte en biflux

La collecte sélective des déchets ménagers permet de séparer à la source les matériaux comme le papier, le carton, les emballages en plastiques, en acier et en aluminium, des autres déchets ménagers afin de permettre leur recyclage.

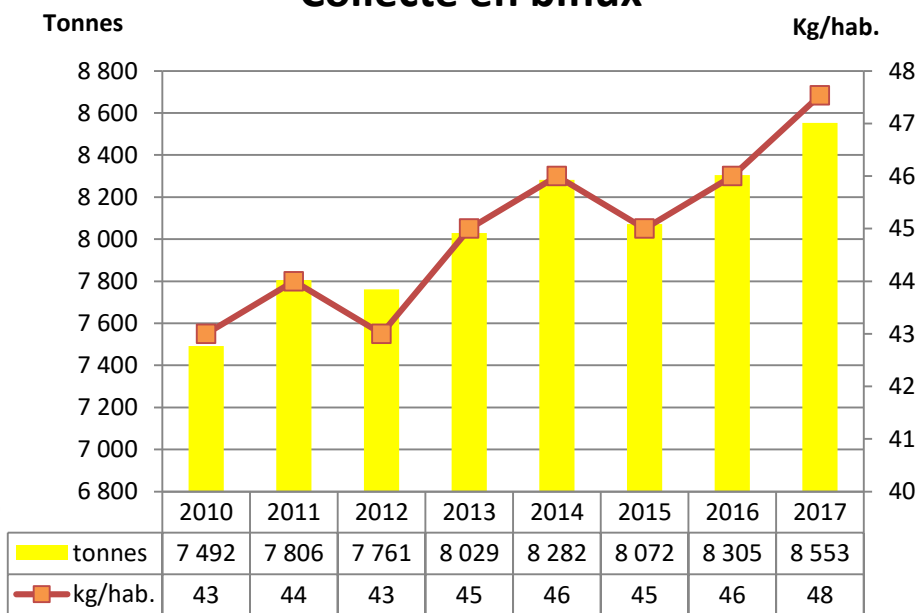
La volonté d'augmenter de manière significative le taux de recyclage des déchets ménagers a conduit la CASA à engager au cours des dernières années plusieurs actions permettant de développer le tri des déchets :

- ✓ la sensibilisation
- ✓ la collecte des cartons sur le parc d'activité de Sophia et les zones industrielles
- ✓ La collecte en biflux (mélange des emballages avec les journaux/magazines) généralisée sur le territoire
- ✓ L'extension du passage de la collecte en porte à porte dans plusieurs communes
- ✓ les actions de communication engageante
- ✓ L'amélioration du maillage des PAV sur l'ensemble du territoire



**Tonnage de biflux collecté depuis 2010 + 14,2 %**

### Collecte en biflux



Le résultat de ces actions se traduit par une **augmentation de 5kg par habitant et par an** de biflux collectés depuis 2010. Cette hausse est encourageante et incite la Direction à poursuivre ses efforts en ce sens.



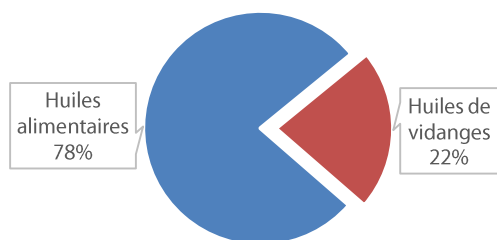


# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte des huiles

Une collecte en régie des huiles de friture est mise en place auprès des restaurateurs et cantines scolaires. Elle est réalisée sur la base d'une fréquence bimensuelle auprès des établissements.

### Répartition de la collecte des huiles



500 établissements collectés qui sont répartis sur les communes suivantes :

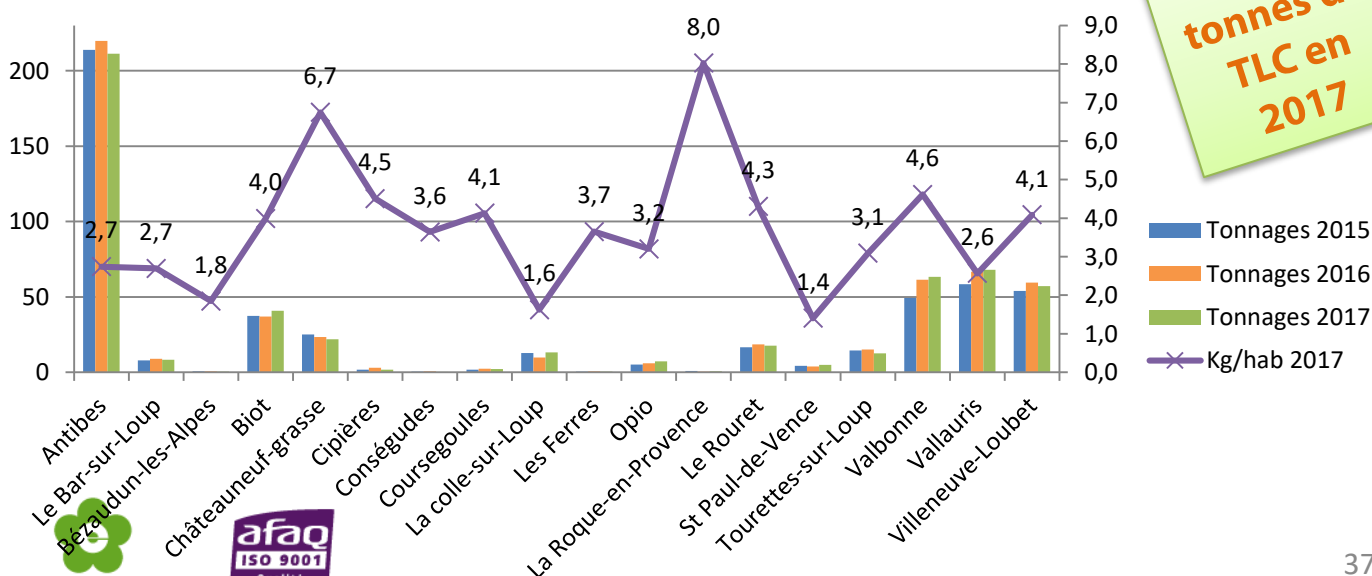
- Antibes – Juan les Pins
- Biot
- Valbonne
- Vallauris- Golfe Juan

En 2017, 108 tonnes d'huile de friture ont été collectées soit une augmentation de 81% (60 t collectées en 2016) liée à une augmentation des demandes, une réorganisation de service ainsi que l'achat d'un nouveau véhicule. Ce camion dédié est équipé d'une pompe et d'un hayon élévateur dans le but de réduire les risques de Troubles Musculo-Squelettiques liés aux gestes et postures de travail.

## Collecte des textiles, linges et chaussures

Afin de réaliser cette collecte, 115 bornes sont installées sur le domaine public de 18 communes en 2017. Cette année, **532 tonnes** de vêtements ont été collectées par nos prestataires (Montagn'Habits et Pacôme Recyclage) contre 538 tonnes en 2016, soit très peu de variation. L'objectif de 865 tonnes par an n'est pas encore atteint.

Tonnages par commune



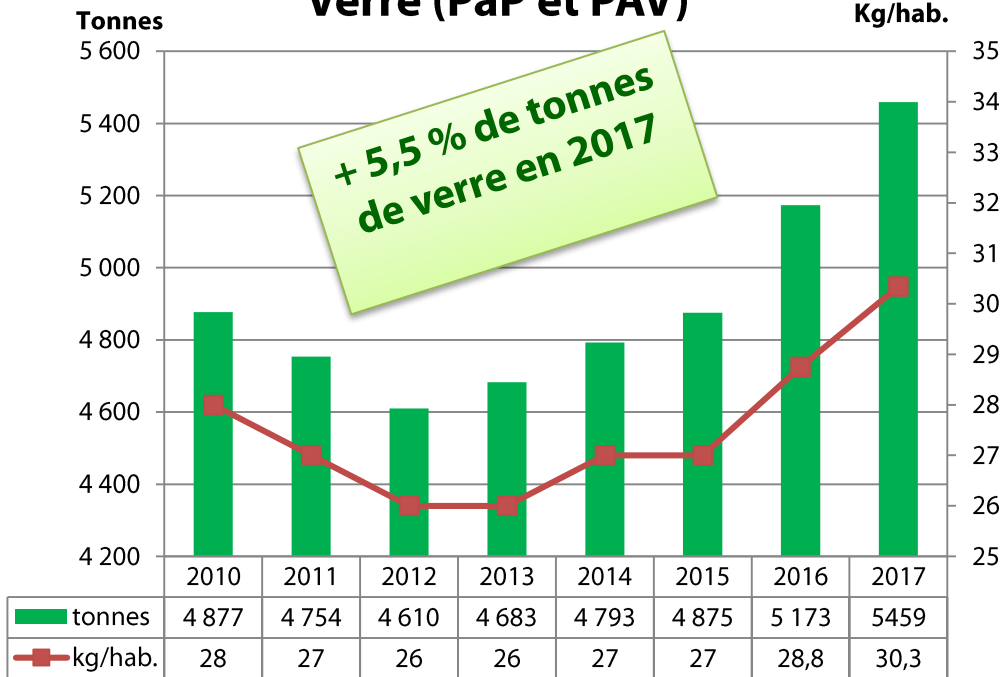
**-1,1% de tonnes de TLC en 2017**



# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Collecte du verre

### Verre (PàP et PAV)



Cette hausse globale est due aux multiples sensibilisations et informations du public réalisées par la CASA, à la participation croissante des usagers dans le tri des déchets, au déploiement de nouveaux PAV ainsi qu'à l'extension de la collecte en porte à porte à certains endroits



L'augmentation notable des tonnages est également liée au plan d'amélioration de la collecte du verre terminé au 1<sup>er</sup> semestre 2017 avec la mise en place de nouvelles bornes à verre, au repositionnement de bornes existantes et les campagnes de communication (Cf. Zoom sur le PAC).

Depuis 2017 les flancs de bennes de tout le territoire permettent une communication sur le tri du verre.



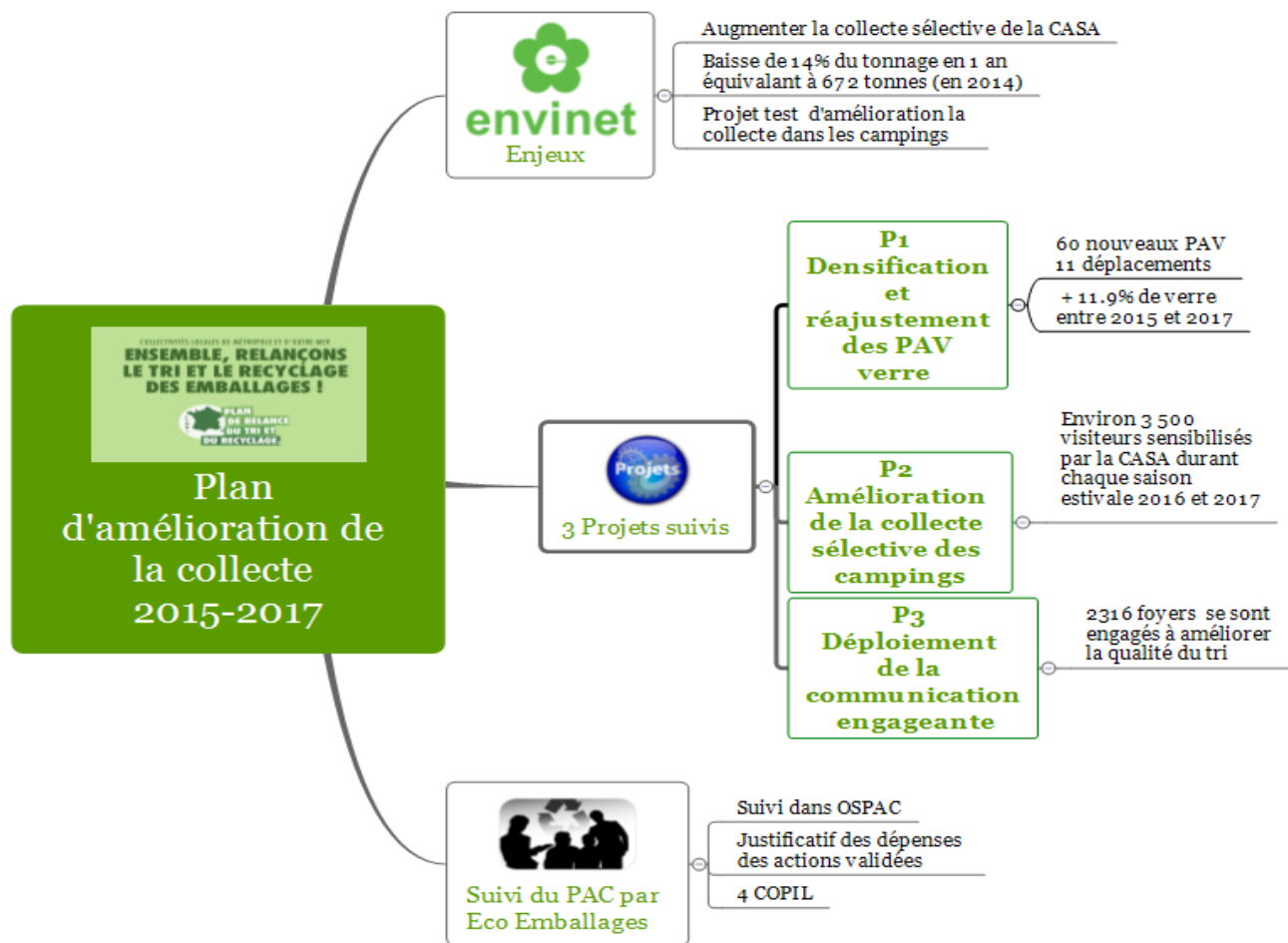
**+ 11,9% tonnes  
de verre  
Depuis 2010**



# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## ZOOM sur le Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC)

Le PAC visant à améliorer les performances du tri et a été lancé en 2015 suite à l'appel à projet d'Eco-Emballages. Il se divise en 3 projets :



Bien que le PAC se soit terminé le 30 juin 2017, les actions liées aux campings et à la collecte du verre sont poursuivies





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Le réseau des déchetteries

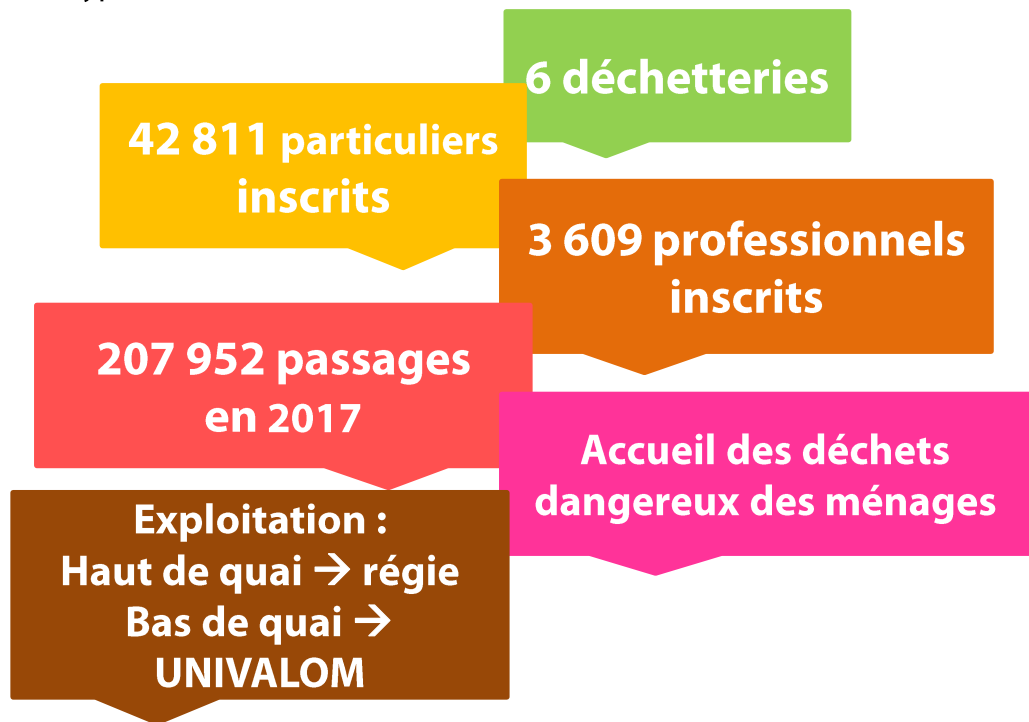
La collecte des déchets encombrants concerne des déchets ménagers volumineux tels que sommiers, matelas, mobilier, qui en raison de leurs dimensions ou de leur poids ne peuvent être éliminés par la collecte traditionnelle en porte à porte.

Les déchetteries fixes sont des installations prévues pour l'élimination de ce type de déchets. Cependant, en complément, la CASA assure une collecte spécifique dont l'organisation et les moyens mis en œuvre varient en fonction du type d'habitat desservi.

Les déchetteries du territoire de la CASA sont au nombre de 6 et sont accessibles à tous les habitants du département, avec des conditions d'accès spécifiques selon leur commune de résidence (communes membres de la CASA et autres).



Guide des déchetteries  
diffusé depuis 2016



### LES HORAIRES

#### Antibes

Du lundi au samedi : 08h00 à 11h45 – 13h00 à 17h00

#### Vallauris

Du lundi au samedi : 08h30 à 12h45 – 14h00 à 17h00

#### Valbonne

Du lundi au samedi : 08h30 à 11h45 – 14h00 à 17h00

#### Bézaudun-les-Alpes

Les mardis, jeudis et samedis : 08h00 à 12h00

#### La Colle-sur-Loup

Du lundi au samedi : 08h30 à 11h45 – 14h00 à 17h00

#### Cipières

Les mardis, jeudis et samedis : 14h00 - 17h00

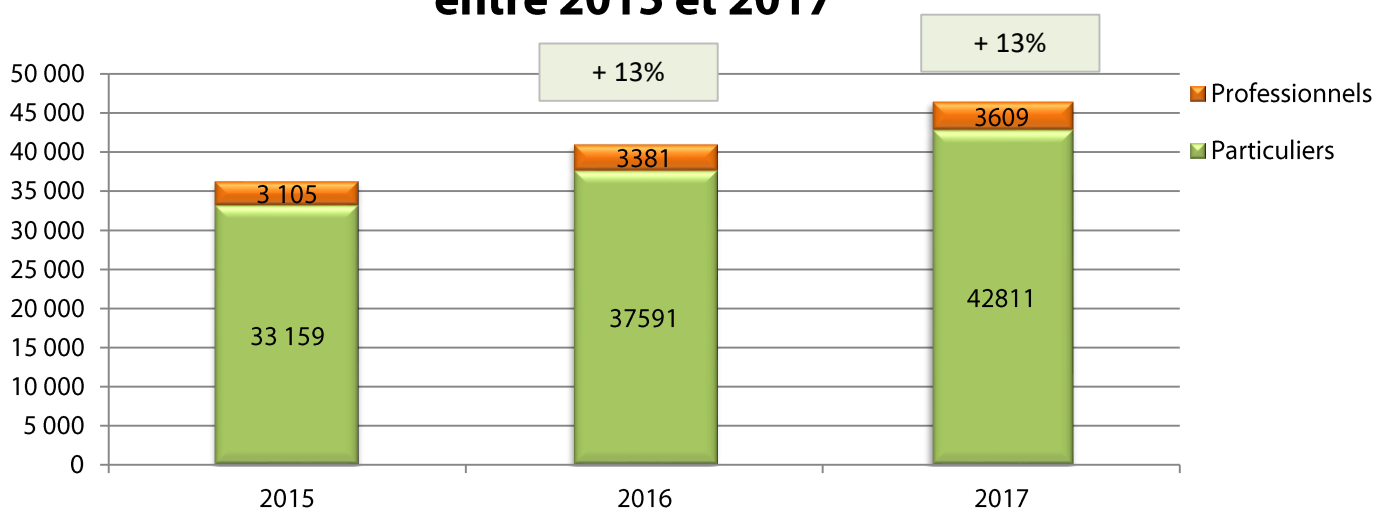
Les mercredis et vendredis : 08h00 à 12h00 - 14h00 à 17h00





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

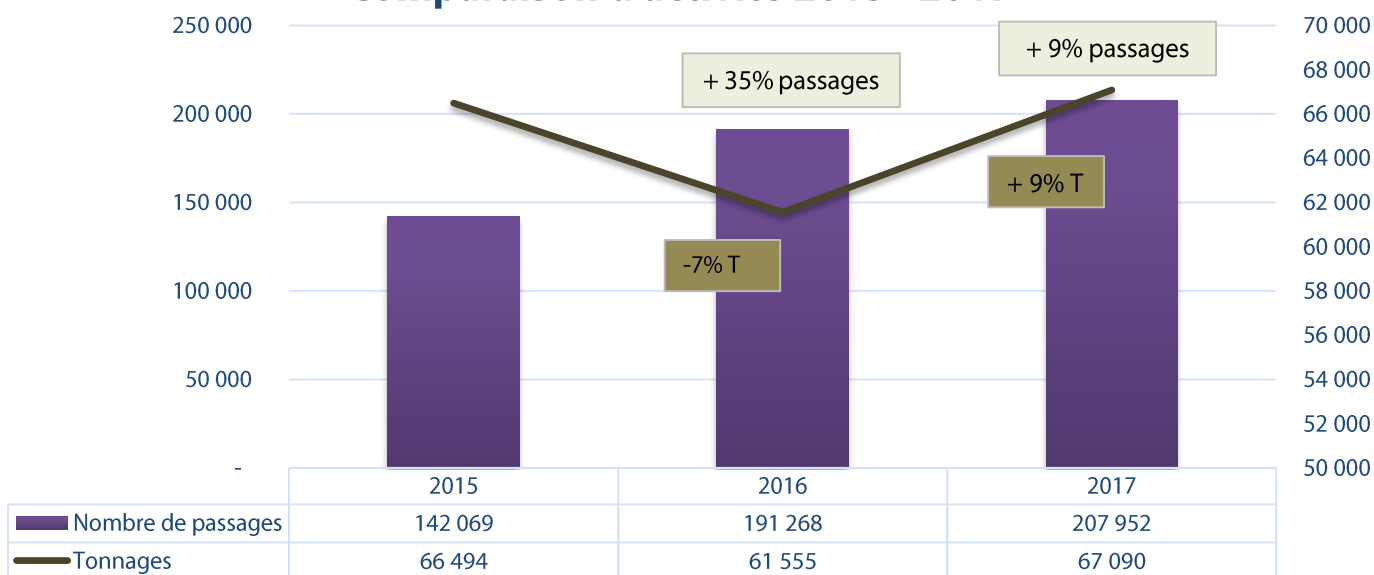
## Comparaison des inscriptions en déchetteries entre 2015 et 2017



Afin de disposer d'une base fiable, les comptes ouverts entre 2012 et 2014 ont systématiquement été remis à jour en 2017. Cette disposition a concerné 27 000 dossiers.

Concernant la fréquentation des déchetteries, on note à nouveau une augmentation conséquente des particuliers et des professionnels inscrits. Il en est de même de la fréquentation des déchetteries avec 16 684 passages de plus par rapport à 2016, soit 9% de hausse et proportionnelle à l'augmentation des tonnages collectés.

## Comparaison d'activité 2015 - 2017





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES



## ZOOM sur les déchetteries actions phares

### De nombreuses actions ont été menées en 2017 :

- Reprise des gardes corps en lien avec les obligations réglementaires
- Nouvelles procédures de déchargements liées à la mise en place des barrières antichute
- Evolution des consignes de tri
- Amélioration du système de fonctionnement des sites (ex : voies de circulation)
- Reprise et amélioration de la signalétique
- Réorganisation de l'unité déchetterie et renforcement des suivis sur site
- Mise en place d'une cellule de maintenance dédiée à Envinet intervenant sur de la maintenance et réparation d'équipements. Gain notable de réactivité lors de dégradations mineures
- Mise à jour de 27 000 dossiers ouverts avant 2015
- Dématérialisation du système administratif

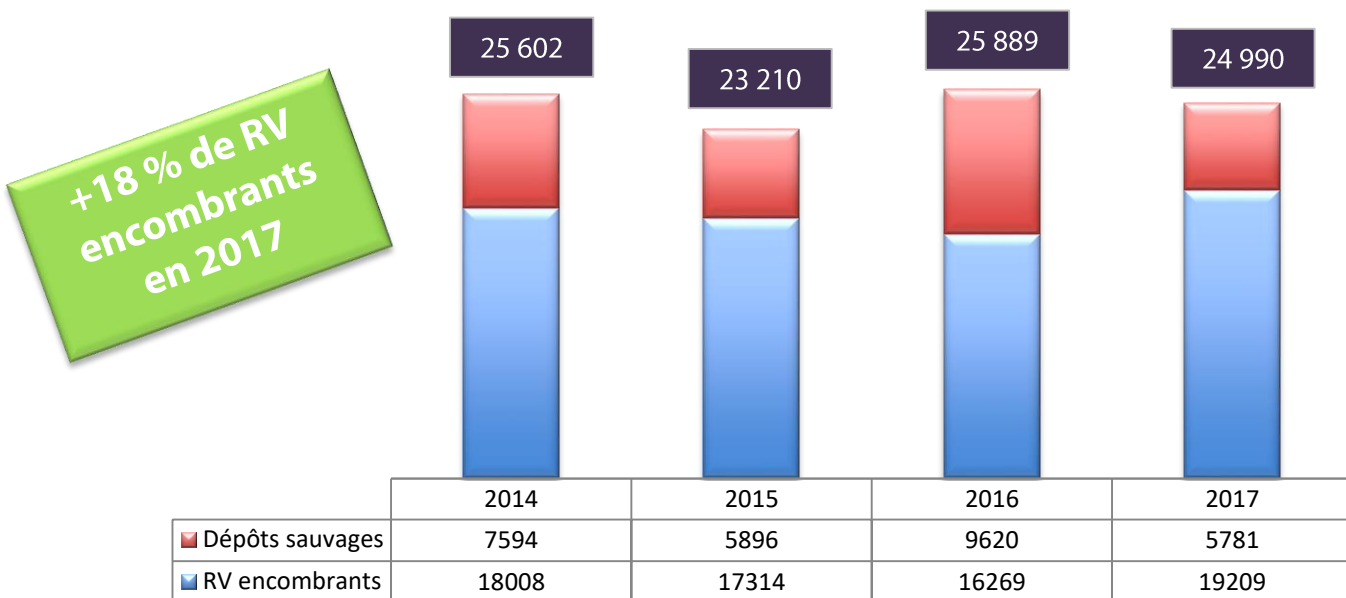




# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Encombrants et dépôts sauvages

### EVOLUTION GLOBALE DES ENLÈVEMENTS DES ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES

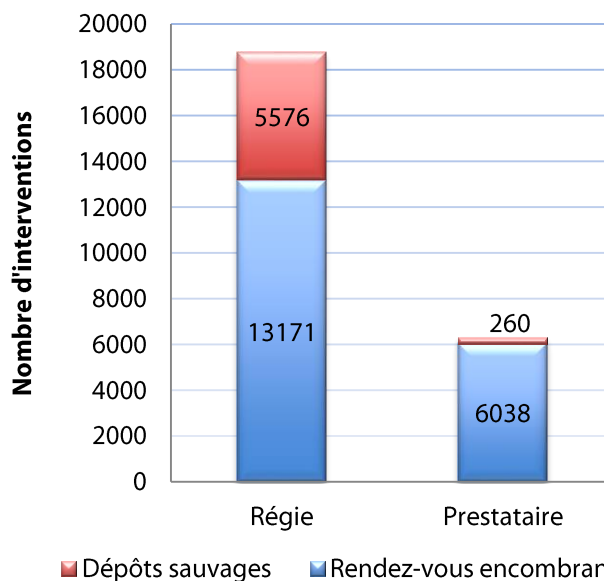
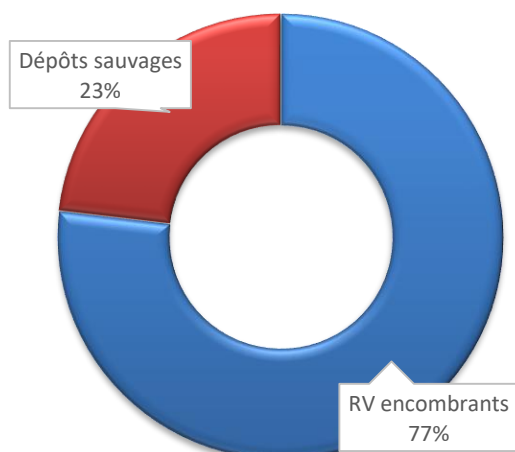


Le nombre de demande d'enlèvements d'encombrants (rendez-vous) en baisse jusqu'en 2016 est en hausse de 18% en 2017.

La gestion des rendez-vous des copropriétés est désormais gérée uniquement par mail alors que les particuliers font leurs demande uniquement par téléphone sur la ligne dédiée à Envinet.

**Il est important de préciser que seules les données enregistrées figurent sur ces graphiques car de nombreux dépôts sauvages sont résorbés par les bennes à ordures ménagères ou par les services municipaux et ne sont pas comptabilisés.**

### RÉPARTITION DES ENLÈVEMENT D'ENCOMBRANTS ET DÉPÔTS SAUVAGES





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES



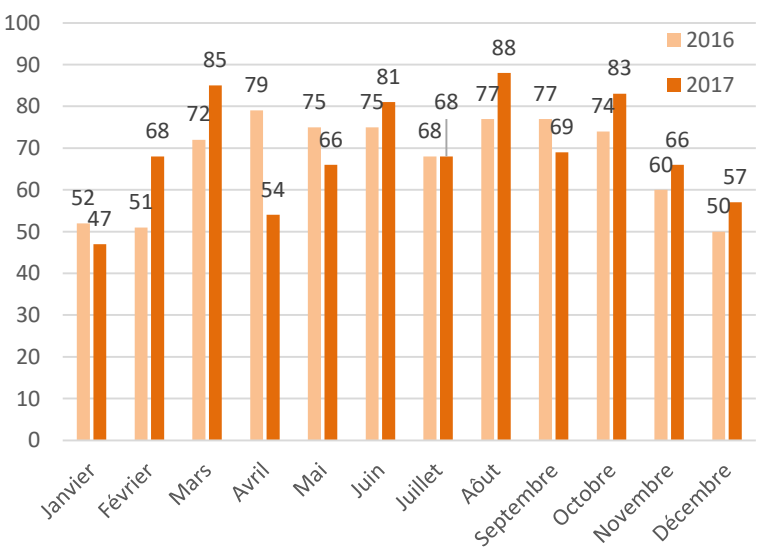
## ZOOM sur la lutte contre les dépôts sauvages à Biot

Depuis 2016, les actions suivantes ont été menées afin de réduire le nombre de dépôts sauvages sur la commune de Biot :

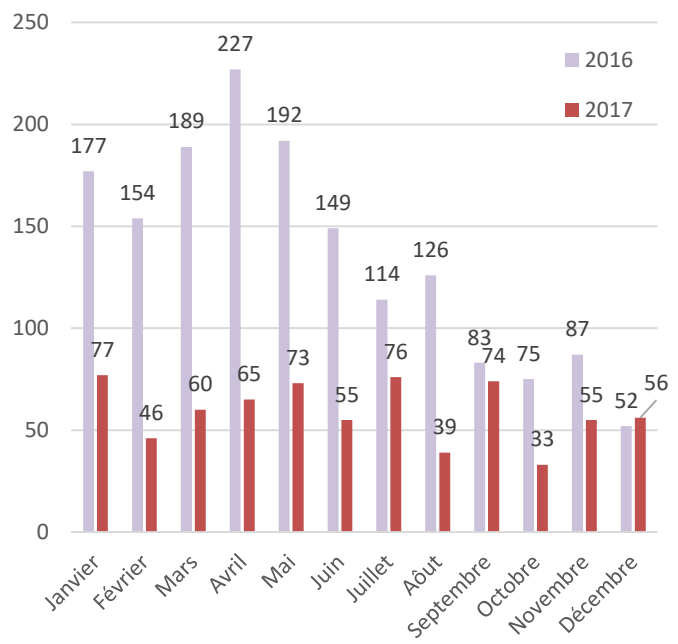
- ✓ Suppression de points de regroupement générant des dépôts sauvages du fait de leur exposition au profit d'une collecte en porte à porte
- ✓ Simplification de la verbalisation des incivilités liées aux déchets par la Police Municipale grâce au décret du 25 mars 2015
- ✓ Installation de caméras afin de dissuader les usagers

**En 2017**  
**-56% de DS**  
**+3% de demandes de RV**

**Nb de demandes d'enlèvements**



**Nb de dépôts sauvages**





# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## La plateforme de compostage

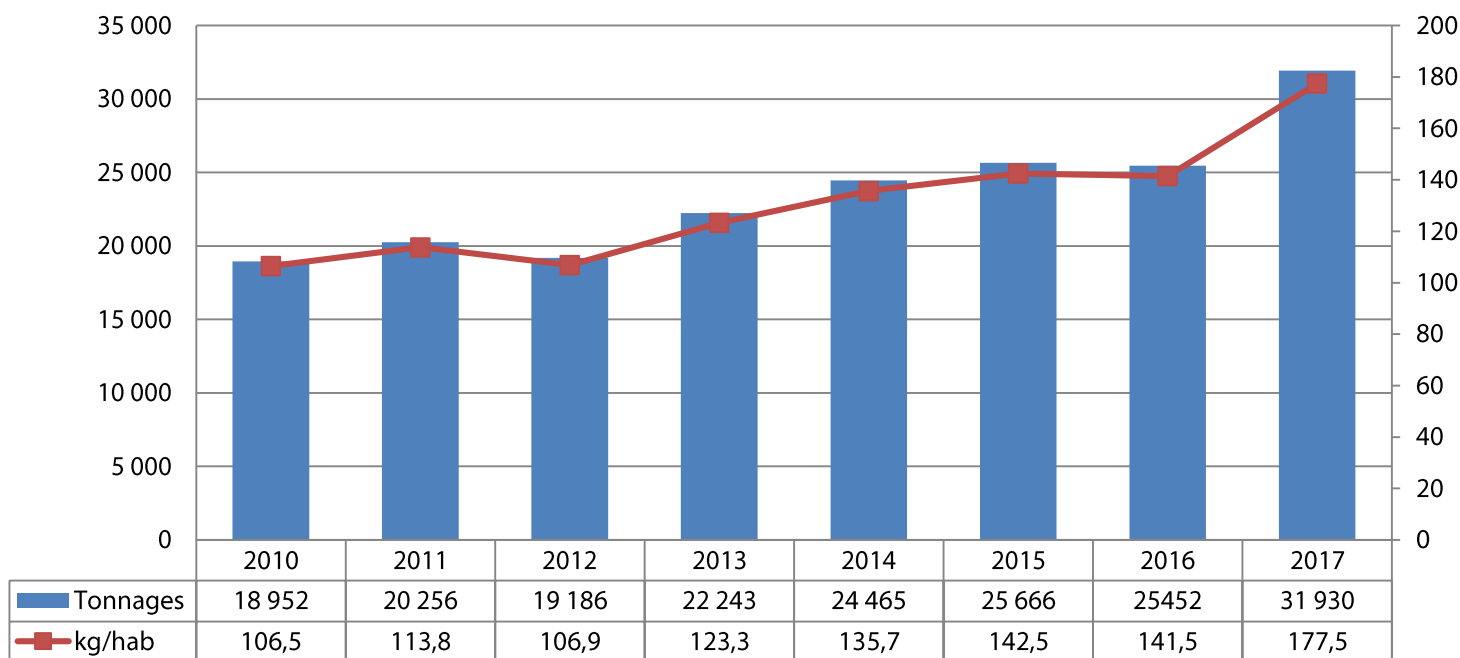
La plateforme de compostage, exploitée par VEOLIA, est située dans la ZI de Carros. Le compost issu d'un traitement biologique est destiné aux agriculteurs, paysagistes, collectivités et particuliers, qui peuvent ainsi enrichir leur sol.

Depuis 2017, 100% des tonnes de végétaux sont compostées.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Paillage</b>	34,05	38,2	27	29,85	30	0
<b>Amendement</b>	26,17					
<b>Compost</b>	27,17	58,19	68	65,8	65,5	100
<b>Combustibles</b>	9,85	3,03	3	3,05	3	0
<b>Refus</b>	27,6%	7,6%	2,0%	1,3%	1,5%	

**Tonnage de végétaux collecté depuis 2010  
+ 34,8 %**

## EVOLUTION DES TONNAGES DE VÉGÉTAUX



Augmentation de 6778 tonnes de végétaux collectés résultant de +30% d'apport en déchetteries et +10,6% de collecte en porte à porte (notamment du fait de l'extension de ce mode de collecte sur les communes de Le Bar-sur-Loup, Châteauneuf de Grasse et Tourrettes-sur-Loup).

Cette collecte induit probablement une diminution du recours au brûlage.



# Partie 4 :

## INDICATEURS TECHNIQUES



### ZOOM sur les nouveaux secteurs de collecte en porte à porte : le Bar sur loup et Châteauneuf

Les communes du Bar sur loup et Châteauneuf ont pu bénéficier à leur tour de la mise en place de la collecte en porte à porte en 2017 après Tourrettes-sur-Loup en 2016.

Cette action a permis de supprimer 102 points de regroupement et d'équiper en bacs individuels 1064 foyers. Les dotations sont toujours en cours.

#### **DOTATION PAR FOYER EN BACS**

1 bac OM  
1 bac de collecte sélective  
2 bacs végétaux

#### **Châteauneuf de grasse :**

667 foyers équipés  
=> 2668 bacs distribués

#### **Le Bar-sur-Loup/Pont du loup**

397 foyers équipés.  
=> 1588 bacs distribués.

#### **SUPPRESSION DE POINTS DE REGROUPEMENT (PR) EN OM ET COLLECTE SELECTIVE**

**Châteauneuf de Grasse**  
- 70 PR

**Le Bar-sur-Loup**  
- 32 PR

Avant



Après





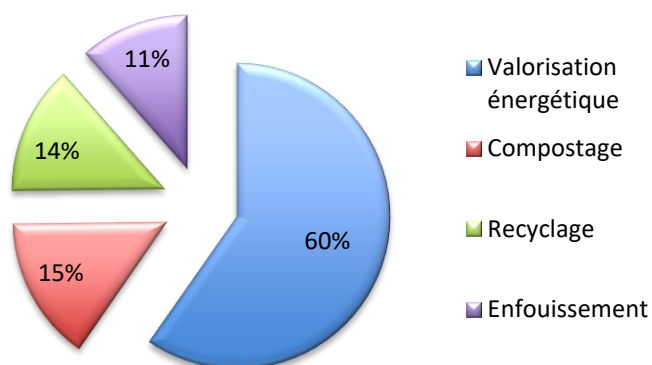
# Partie 4 : INDICATEURS TECHNIQUES

## Valorisation des déchets

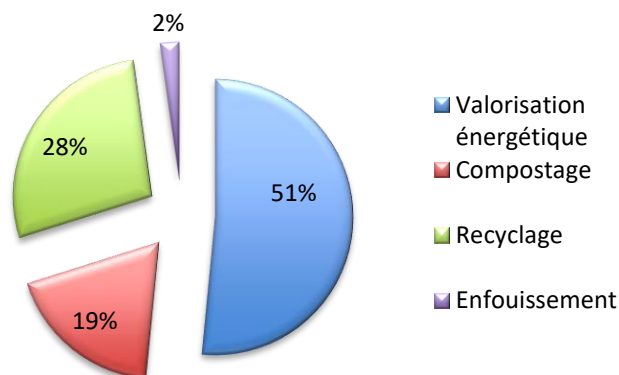
Les opérations de traitement des déchets ménagers sont gérées par UNIVALOM qui en détient la compétence et sont essentiellement assurées par des prestataires privés. Le syndicat de traitement UNIVALOM est constitué de la CASA et des communes du Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins, Théoules-sur-Mer et Mouans-Sartoux.

Dans un but de respect de l'environnement, le recours à l'enfouissement a été fortement diminué en 2017 avec notamment les encombrants qui après broyage deviennent du combustible solide de récupération (CSR). Ils sont ensuite utilisés par les cimenteries en tant que combustibles.

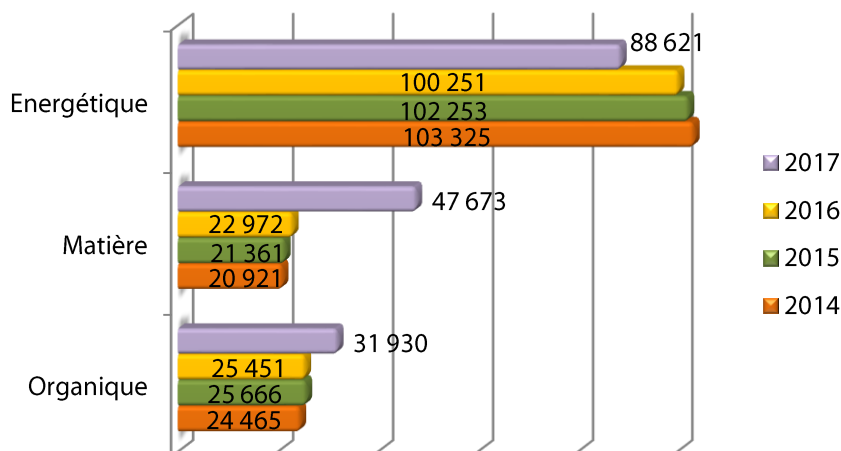
### Traitement des déchets en 2017



### Traitement des déchets en 2017



### Répartition de la valorisation par type (en tonnes)



Au total en 2017, **98 % des déchets traités ont été valorisés** que cela soit :

- Par la production d'énergie : la **valorisation énergétique**
- Par le recyclage : la **valorisation matière**
- Par le compostage : la **valorisation organique**

# Partie 5 :

## INDICATEURS FINANCIERS







# Partie 5 :

## INDICATEURS FINANCIERS

La collecte des déchets ménagers est effectuée, pour 78% des tonnages, en régie directe avec les moyens humains et matériels de la CASA, et pour le reste, par des entreprises dans le cadre de marchés publics de prestations de services.

Le service est réalisé en régie pour :

- La collecte des Ordures Ménagères et des emballages ménagers sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Courmes, Caussols, Gourdon, Gréolières, Cipières, Coursegoules, Bézaudun, Bouyon, Les Ferres, Conségudes et la Roque en Provence.
- La collecte des encombrants sur les communes d'Antibes Juan-les-Pins, Vallauris Golfe-Juan, Valbonne, Biot, Courmes, Caussols, Gourdon, Gréolières, Cipières, Coursegoules, Bézaudun-les-Alpes, Bouyon, Les Ferres, Conségudes, La Roque-en-Provence, Tourrettes-sur-Loup, Le Bar-sur-Loup, Opio, Châteauneuf de Grasse et Saint-Paul de Vence.
- La résorption des dépôts sauvages d'encombrants sur tout le territoire de la CASA.
- L'accueil et le gardiennage des déchetteries.
- La collecte des huiles de friture sur les communes d'Antibes, Biot, Vallauris et Valbonne.

En 2017, la collecte des déchets ménagers et assimilés est effectuée pour 22% des tonnages par des prestataires privés. Le traitement des tonnages collectés et l'évacuation des caissons de déchetteries vers les filières de traitement sont gérés par UNIVALOM.



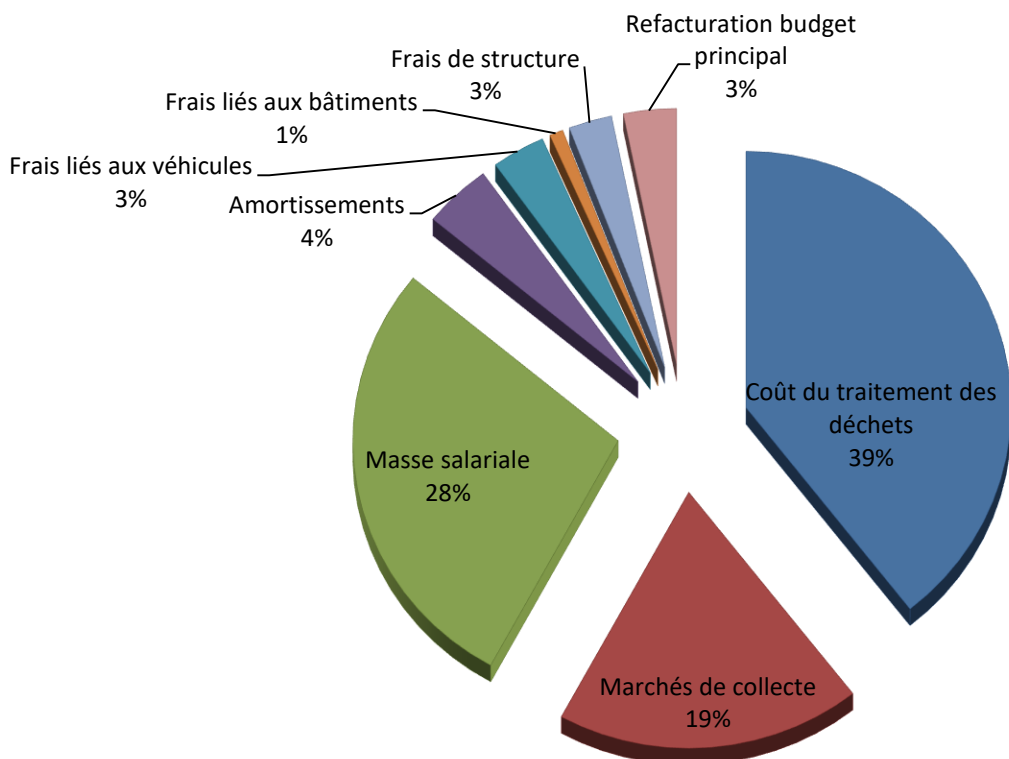
# Partie 5 : INDICATEURS FINANCIERS

## Compte administratif - Fonctionnement

En 2017, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à près de 36,05 millions d'euros, réparties de la façon suivante :

Coût du traitement des déchets	14 204 348,54 €
Marchés de collecte	6 699 533,08 €
Masse salariale	10 084 303,01 €
Amortissements	1 493 097,70 €
Frais liés aux véhicules	1 170 483,69 €
Frais liés aux bâtiments	296 085,45 €
Frais de structure et frais généraux	949 055,05 €
Refacturation budget principal	1 160 000,00 €

### Répartition des dépenses de fonctionnement





# Partie 5 : INDICATEURS FINANCIERS

Le financement de la politique des déchets menée par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis est assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'au développement de prestations.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service, que ce soit les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés (c'est-à-dire leurs déchets non dangereux que la collectivité peut collecter et traiter en même temps que ceux des ménages).

Le taux de TEOM reste constant en 2017 à 9,5%, l'un des plus faibles du département des Alpes-Maritimes.



TEOM :  
UN DES TAUX LE PLUS  
FAIBLE DU  
DÉPARTEMENT



# Partie 6 : **PERSPECTIVES**



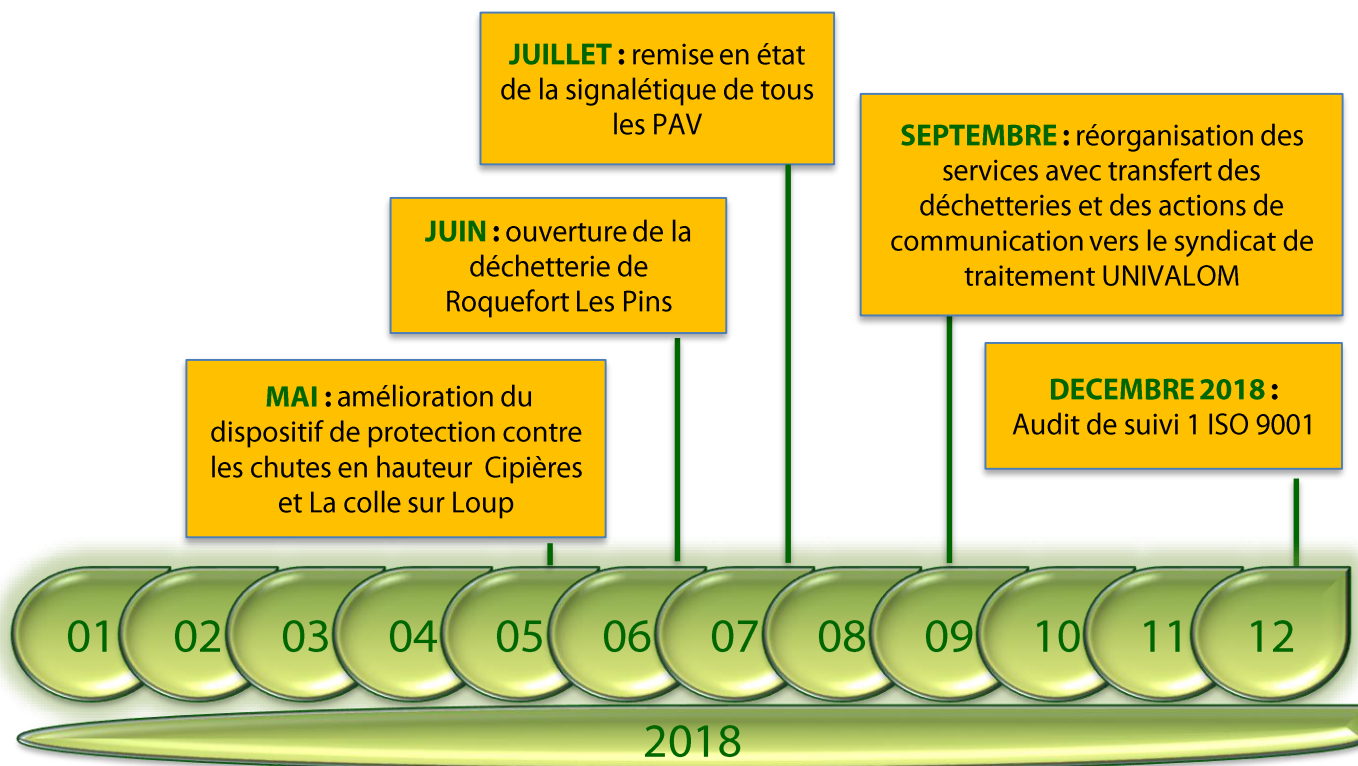


# Partie 6 : PERSPECTIVES 2018

Déploiement d'outils informatiques et de tableaux de bord en lien avec la certification ISO 9001

## Collecte :

- Optimisation des circuits de collecte et diminution des fréquences de collecte des ordures ménagères sur les communes en régie
- Augmentation des dotations en bacs de tri en habitat collectif et sur les points de regroupement
- Implantation de colonnes enterrées pour les ordures ménagères dans le cadre des gros projets d'aménagements
- Amélioration du fonctionnement du service des encombrants avec le développement d'une application mobile et d'un suivi informatisé de l'activité





# GLOSSAIRE

## C

**Collecte sélective** : la collecte sélective consiste à séparer et récupérer les déchets valorisables selon leur nature pour leur donner une «seconde vie», le plus souvent par le recyclage, évitant ainsi leur enfouissement.

## D

**Déchetterie** : il s'agit d'espaces aménagés, gardiennés, où les particuliers, les artisans et commerçants peuvent y apporter leurs déchets encombrants et/ou dangereux, qui ne peuvent pas être pris dans la collecte traditionnelle, en vue de valoriser et/ou traiter au mieux les matériaux qui les constituent.

## E

**Eco-responsabilité** : le principe d'éco-responsabilité s'inscrit dans une approche plus globale de prise en compte des enjeux du développement durable. Les administrations doivent ainsi assumer plusieurs responsabilités : une responsabilité environnementale, une responsabilité sociale et une responsabilité économique.

**Écobuage** : technique agricole aussi appelée "Débroussaillage par le feu", consistant à arracher la végétation et la couche superficielle de l'humus, d'incinérer ces éléments en petits tas, puis d'épandre les cendres sur le terrain afin de l'enrichir en éléments nutritifs.

## N

**Norme Euro 6** : les normes européennes d'émission, dites normes Euro sont des règlements de l'Union Européenne qui fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Il s'agit d'un ensemble de normes s'appliquant aux véhicules neufs. Leur objectif est de réduire la pollution atmosphérique due au transport routier.

## O

**OMR** : il s'agit de la part des ordures ménagères résiduelles après les différentes collectes sélectives.

## P

**Plateforme de compostage** : à partir d'un procédé biologique aérobie contrôlé avec montée en température, la plateforme de compostage permet l'hygiénisation et la stabilisation par dégradation/réorganisation de la matière organique, et conduit à l'obtention d'un compost destiné à être mis sur le marché ou utilisé comme matière fertilisante.

## S

**Système FAP** : un filtre à particules est un système de filtration utilisé pour retenir les fines particules, cancérigènes pour l'homme, contenues dans les gaz de combustion, particulièrement des moteurs Diesel.



# GLOSSAIRE

## T

**TEOM** : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie. Elle est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des ordures ménagères.

## U

**Unité de valorisation énergétique** : la Valorisation Énergétique consiste à utiliser le pouvoir calorifique du déchet en le brûlant et en récupérant cette énergie sous forme de chaleur ou d'électricité.

## V

**Valorisation énergétique** : unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

**Valorisation matière** : la valorisation matière est l'utilisation de tout ou d'une partie d'un déchet en remplacement d'un élément ou d'un matériau. Les déchets concernés par cette valorisation, sont notamment : les emballages et papiers de la collecte sélective, et certains déchets collectés en déchetteries.

**Valorisation organique** : elle consiste à laisser fermenter des résidus agricoles ou urbains mélangés ou non avec de la terre végétale. On obtient ainsi du compost qui est un mélange fermenté de résidus organiques et minéraux, utilisé pour l'amendement des terres agricoles.

## ABRÉVIATION

CS : Collecte sélective

CNAM : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

CNRACL : Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales

CSHV : Collecte Sélective Hors Verre

DDM : Déchets Dangereux des Ménages

DEEE : Déchets D'équipements Electriques et Electroniques

DEA : Déchets d'Equipement et d'Ameublement

DMA : Déchets Ménagers Assimilés

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

EMR : Emballages Ménagers Recyclables

JRM : Journaux, Revues, Magazines

OMA : Ordures Ménagères et Assimilés

PAC : Plan d'Amélioration de la Collecte

PAV : Point d'Apport Volontaire

PR : Point de Regroupement

TLC : Textiles – Linges – Chaussures

DV : Déchets Verts



# RÉFÉRENCES

Les données utilisées dans ce rapport sont majoritairement issues d'UNIVALOM qui récolte les tonnages en aval du circuit de collecte des déchets, mais également de nos prestataires (Veolia, Montagn'habits et Pacôme), ainsi que par nos services internes qui détiennent des tableaux de bord mis à jour mensuellement.





COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS

